

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

Secrétariat Général

DIRECTION DES SERVICES VETERINAIRES



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

General Secretariat

DIRECTORATE OF VETERINARY SERVICES

PLAN NATIONAL OPÉRATIONNEL DE CONTRÔLE DE LA PESTE PORCINE AFRICAINNE (PPA) AU CAMEROUN

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	i
I- CONTEXTE GENERAL	1
I.1. CARACTERISATION DE LA FILIERE	1
I.2. ORGANISATION DE LA FILIERE	1
I.3. GENERALITES SUR LA MALADIE	2
I.4. LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA MALADIE AU CAMEROUN	2
I.5. RAPPEL DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DU PROJET MTF/CMR/034/STF	4
I.6. LES DISPOSITIONS JURIDIQUES	8
II- LES BENEFICIAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPERATIONNEL	9
II.1. Les éleveurs	9
II.2. Les autres acteurs de la filière	9
II.3. Les consommateurs	9
III. L'OBJECTIF DU PLAN DE LUTTE	9
III.1. Objectif global	9
III.2. Objectifs spécifiques	10
IV- LES RESULTATS ATTENDUS	10
V- APPROCHE METHODOLOGIQUE	10
VI- LES MESURES PRECONISEES PAR LE PLAN STRATEGIQUE, DEVANT ETRE PRISES EN COMPTE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPERATIONNEL	12
VII- LA DESCRIPTION DES ACTIVITES DU PLAN OPERATIONNEL	13
VII.1. La mise en place du cadre organisationnel et structurel de la lutte	13
<i>VII.1.1. L'organisation et la structuration des acteurs</i>	<i>13</i>
<i>VII.1.2. La mise en place des mutuelles locales et régionales de protection et de relance des exploitations assainies</i>	<i>14</i>
VII.2. L'organisation des services vétérinaires spécifiques à la lutte contre la PPA	14
<i>VII.2.1. La mise en place du réseau d'épidémiosurveillance spécifique</i>	<i>14</i>
<i>VII.2.2. La mise en place des équipes d'intervention et d'appui technique pour la prise en charge des foyers de PPA</i>	<i>15</i>
VII.3. La surveillance spécifique et la protection sanitaire de la filière	16
<i>VII.3.1. L'enquête préliminaire</i>	<i>16</i>
<i>VII.3.2. L'élaboration, la révision et la mise en œuvre des plans de surveillance</i>	<i>16</i>
VII.3. Le zonage et le contrôle des mouvements de porcs	17
VII.4. Le contrôle des foyers	18
VII.5. Le suivi des foyers	19
VII.6. L'amélioration de l'accès au diagnostic de laboratoire	20
VIII- LE DEVELOPPEMENT DE LA BIOSECURITE ET DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE VALEUR PORCS	20
VIII.1. La révision de la documentation technique sur la biosécurité en élevage de porcs	21
VIII.2. La vulgarisation des pratiques du bio confinement	21
VIII.3. La vulgarisation de la pratique de la bio exclusion	21
VIII.4. La lutte contre la divagation des porcs	22
VIII.5. L'élaboration participative d'un système d'identification et de traçabilité dans la chaîne de valeur	22
VIII.6. La mise en place des ilots d'exploitation indemne pour l'achat et la diffusion du matériel animale sain	23

IX- LA FORMATION ET LES RENFORCEMENTS DES CAPACITES, INFORMATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS	23
IX.1. Les renforcements de capacité des producteurs	23
IX.2. La sensibilisation et gestion des informations zoonosantaires	24
IX.2.1. La mise en place d'un plan de communication	24
IX.2.2. La gestion des informations zoo sanitaires	24
X- LE SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPERATIONNEL DE LUTTE	27
X.1. Les ateliers nationaux de programmation	27
X.2. Le suivi interne de la mise en œuvre de la programmation annuelle des activités	27
X.3. Les missions de suivi interne	28
X.4. Les réunions de suivi et d'évaluation interne	28
X.4.1. Réunion de suivi et d'évaluation interne régionale de la mise en œuvre du plan de lutte	28
X.4.2. Réunion de suivi et d'évaluation nationale de la mise en œuvre du plan de lutte	28
X.5. Les enquêtes épidémiologiques périodiques	28
X.6. Les ateliers de revue à mi-parcours	29
X.7. Indicateurs de résultats	29
X.7.1. Indicateurs d'activités	29
X.7.2. Indicateurs de résultats	29
XI- RÔLES DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES	29
XI.1. Rôle du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)	29
XI.2. Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et du Ministère Charge de la Défense	30
XI.3. Les forces de sécurité et l'ordre	30
XI.4. Les acteurs de la filière	30
XI.4.1. Les éleveurs de porcs	30
XI.4.2. Les transporteurs	30
XI.4.3. Les commerçants	30
XI.4.4. Les opérateurs d'abattoirs de porcs communément appelés « gratteurs »	31
XI.4.5. Les bouchers et Les "braiseurs"	31
XI.4.6. Les consommateurs	31
XI.4.7. Les organisations de producteurs	31
XI.4.8. Le LANAVET	32
XII- COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN	32
XII.1. Le Comité PPA	33
XIII- CADRE LOGIQUE	34

I- CONTEXTE GENERAL

I.1. CARACTERISATION DE LA FILIERE

La filière porcine est l'une des plus importantes du Le Cameroun avec un cheptel moyen de 3 200 000 (trois millions deux cent mille) têtes (MINEPIA, 2015). Elle contribuerait substantiellement au revenu de plus de 220 000 familles dont la plupart sont issues des couches sociales les plus démunies des villes et des zones rurales.

Si le développement de la filière porcine est indispensable pour contribuer à la couverture des besoins en protéines animales dans l'alimentation de la population du Cameroun, fort est de constater qu'elle se bute aux contraintes sanitaires, plus que toutes les autres filières, pour atteindre son plein essor.

Depuis 2006, l'État a investi des sommes importantes pour son épanouissement, avec pour objectif premier le contrôle effectif de la Peste Porcine Africaine qui est entrée au Cameroun pour la première fois en 1982 et s'est installée de manière endémique, causant le découragement des producteurs, avec des pertes estimées en 2002 à plus de 25 milliards de francs CFA par ans (réf). Les actions de lutte contre cette maladie ont permis de sécuriser un peu la filière, avec un recul de la PPA de 11% à 0,1% d'incidence. Par ailleurs, la taille moyenne du cheptel est passée de 3 têtes de porcs par éleveur en 2002 à 27 porcs en 2010 (rapport annuel PDFP 2011).

I.2. ORGANISATION DE LA FILIERE

La filière porcine est aujourd'hui l'une des plus structurée au Cameroun. Le Programme de Développement de la Filière Porcine a consenti beaucoup d'efforts pour l'organisation et la structuration des producteurs de la base vers le sommet en structure pyramidale. Ainsi les producteurs étaient regroupés en Groupes d'Initiative Commune (GIC), les GIC d'une même localité étaient regroupés en unions, les unions d'un même arrondissement en fédérations ou confédérations, ou même en coopérative au niveau de département ou d'arrondissement. La structuration existante comprend un total de 3440 organisations de producteurs à la base réunis en dix structures faitières régionales (Coopératives, Confédération, Fédération et Associations).

Selon le rapport de l'étude sur L'analyse des chaines de valeur des filières d'élevage prioritaires au Cameroun, le fonctionnement de la filière porcine est représentée dans le tableau ci-dessous,

Tableau 1 : Fonctionnement de la filière porcine

STADE DE LA FILIERE		FONCTIONS	AGENTS	PRODUITS
Fourniture d'intrants et prestation de services		<ul style="list-style-type: none"> - Fourniture d'aliment, de matériel animal, de produits vétérinaires, de matériels et équipement d'élevage et de transformation - Appui conseil 	<ul style="list-style-type: none"> - Fournisseurs et distributeurs d'intrants - Prestataires de services (conseils, recherche) 	<ul style="list-style-type: none"> - Ingrédients - Aliments - Porcelets - Médicaments - Matériels et équipements d'élevage et de transformation - Semences - Géniteurs
Production		<ul style="list-style-type: none"> - Élevage (naisseur, engraisseur, naisseur-engraisseur) - Autoconsommation - Vente bord champs (ménages), aux rôtisseries et autres grillades 	<ul style="list-style-type: none"> - Éleveurs propriétaires - Employés (porchers et autres personnel technique) - Fournisseurs d'intrants divers (reproducteurs, porcelets, aliments, médicaments) - Prestataires de services (conseils, recherche) 	<ul style="list-style-type: none"> - Clochettes - Jeunes verrats - Porcs engraisés sur pied - Porcelets - Fumier
Commercialisation		<ul style="list-style-type: none"> - Achat des porcs et du fumier - Vente 	<ul style="list-style-type: none"> - Éleveurs vendeurs de porcs - Aides/employés - Partenaires divers 	<ul style="list-style-type: none"> - Reproducteurs - Porcs engraisés sur pied - Porcelets - Fumier
Transformation	Grillade/Rôtisserie	<ul style="list-style-type: none"> - Achat des porcs de boucherie - Vente 	<ul style="list-style-type: none"> - Propriétaires - Aides ou employeurs - Vendeurs distributeurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Porcs rôtis - Soya

STADE DE LA FILIÈRE		FONCTIONS	AGENTS	PRODUITS
	Charcuterie	- Achat des porcs de charcuterie - Vente	- Propriétaires - Aides ou employeurs - Vendeurs distributeurs	- Découpes de viandes de porcs
	Unités d'abattage et de découpes	- Achat des porcs - Vente	- Propriétaires - Aides ou employeurs - Vendeurs distributeurs	- Carcasses et viandes de porcs - Découpes

La filière porcine se caractérise par des problèmes de plus en plus aigus de disponibilité en matériel animal de qualité, d'hygiène et d'alimentation, et surtout la prévalence de la Peste Porcine Africaine en toute saison et dans toutes les dix régions du pays où elle sévit de manière endémique. A l'exemple des autres filières d'élevage, elle est peu structurée. Bien que l'on note la présence de quelques charcuteries et salaisons, le volet de la transformation y est à un stade embryonnaire.

I.3. GENERALITES SUR LA MALADIE

La Peste Porcine Africaine (PPA), aussi appelée maladie de Montgomery et fièvre porcine africaine, est une maladie virale très contagieuse affectant les porcs domestiques et les suidés sauvages, qui peuvent être des porteurs sains. La maladie se caractérise après une invasion fébrile, par des manifestations de graves septicémies, associées à des symptômes digestifs, respiratoires et nerveux et des lésions hémorragiques. La maladie évolue sur un mode épizootique rapidement mortel.

La PPA a été découverte pour la première fois au Kenya en 1921, puis la contamination de l'Europe (la péninsule ibérique) par l'Angola où tour à tour elle a été rapportée au Portugal en 1957 puis une longue période d'infection de 1960 à 1994.

Au Cameroun, les premiers cas ont été signalés en 1982 dans la région du Littoral (MINEPIA, 1982). Par la suite, la maladie s'est rapidement propagée dans toutes les régions méridionales où se pratique l'élevage porcin.

Les signes cliniques et les lésions observées de nos jours ne sont plus les mêmes. Le plus souvent, les symptômes se limitent à l'inappétence, au retard de croissance et à la toux, ainsi que des cas d'avortement qui donnent souvent le signal d'alarme. A l'autopsie, les lésions hémorragiques sont très discrètes et surtout localisées au niveau des reins et des ganglions gastro-intestinaux (MINEPIA, 2010).

I.4. LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA MALADIE AU CAMEROUN

Dès son apparition au Cameroun, l'État s'est investi à indemniser et à appuyer la relance des élevages sinistrés par la PPA. Des sommes importantes ont alors été consenties, mais la maladie n'a fait qu'avancer et s'est installée dans les sept régions méridionales du pays.

C'est dans ce contexte que la première véritable action a été conçue en 1999 par la Direction des Services Vétérinaires. Il s'agit d'un projet de coopération technique entre la FAO et le Gouvernement Camerounais intitulé TCP/CMR/0169 (E) « Appui aux capacités de diagnostic et de contrôle de la PPA au Cameroun ». Ce programme qui a démarré en 2000 a permis d'établir l'incidence de la PPA à 11%. Ce projet a recommandé le développement de la filière entière avec l'implication des acteurs à la base comme une action majeure au contrôle de la PPA dans le pays.

C'est ainsi que le Gouvernement a mis en place le Programme de Développement de la Filière Porcine (PDFP) qui a été financé par les ressources de l'initiative PPTTE. Ce projet qui a démarré en 2005, s'est investi dans la mobilisation et l'organisation des acteurs. Ce programme a obtenu comme résultat, l'amélioration de l'encadrement des éleveurs de porcs au Cameroun et la réduction de l'incidence de la PPA qui est passée de 11% à 4% de 2006 à 2008.

Depuis son apparition au Cameroun en 1982, la maladie ne s'était limitée qu'à la partie méridionale (actuelles Régions du Centre, de l'Est, du Littoral, du Nord-Ouest, de l'Ouest, du Sud et du Sud-Ouest), la partie septentrionale (actuelles Région de l'Adamaoua, de l'Extrême-Nord et du Nord) restait donc indemne jusqu'en 2010. La limite de ces deux zones était la limite sud de la région de l'Adamaoua.

Malheureusement, avec l'accroissement des échanges dans le domaine de la commercialisation des produits issus de la porciculture, des foyers de PPA se sont propagés aux des trois régions septentrionales du Cameroun et même au-delà jusqu'à la République voisine du Tchad, de janvier 2010 à mai 2011. La maladie est devenue depuis lors endémique dans tout le pays.

Au terme de l'application de ces mesures, la situation est revenue à la normale dans les trois régions septentrionales du pays. En 2011, seuls quatre (4) foyers y ont été enregistrés et tous à l'Extrême Nord du pays entre les mois de janvier et de mai. Depuis mai 2011 jusqu'à août 2014, aucun nouveau foyer n'a été décelé dans ces trois régions. En 2011, l'incidence annuelle de la maladie est descendue à moins de 1% le niveau le plus bas depuis l'introduction de la PPA au Cameroun en 1982 (MINEPIA, 2011).

Au cours du mois de mars 2012, une nouvelle alerte a été enregistrée. Une mission a été dépêchée par le Ministre de l'Elevage pour organiser la riposte. Les premières mesures de contrôle vont être appliquées à partir de juin 2012 seulement et après confirmation par le laboratoire.

Il ressort des différentes enquêtes auprès des éleveurs affectés que les premiers foyers ont été déclarés dans la région de l'Ouest, département des Bamboutos, Arrondissement de Batcham, village Bangang, dans un élevage de 103 porcs, en mars 2012 et rapportés le 11 juin 2012 (trois mois plus tard).

Entre temps la maladie a progressé et a atteint l'ensemble des huit Départements de la Région de l'Ouest et s'est ensuite répandue sur les régions voisines du Centre, du Littoral, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Un foyer a été signalé dans la région du Sud où une action prompte de la délégation départementale du Dja et Lobo appuyée par la DSV a permis de le circonscrire et de le restreindre dans les deux élevages affectés (MINEPIA, 2012).

L'année 2013 a été marquée par cinq vagues épizootiques dans la région du Centre essentiellement, à savoir Bafia, Akonolinga, Sangmélina, Obala et Yaoundé.

Contrairement aux épizooties passées, la particularité de la gestion des foyers de 2013 a été :

- ✓ La remontée rapide des informations sur les suspicions ;
- ✓ Le diagnostic de laboratoire effectué dans un délai le plus court (2 jours en moyenne);
- ✓ La mobilisation d'une équipe centrale d'intervention en appui à la région affectée ;
- ✓ L'élaboration d'un protocole d'intervention méticuleusement appliqué ;
- ✓ La mobilisation de tous les acteurs dans l'application des mesures d'assainissement à travers des descentes porte à porte dans les zones de foyer ;
- ✓ Toutes les opérations d'assainissement ont été prises en charge en dix jours d'intervalle (de la découverte de la suspicion à l'assainissement de toutes les exploitations atteintes).

Au terme des interventions, l'incidence annuelle de la maladie a été de 0,04%, la plus basse encore depuis 1982. Ce résultat témoigne que ces actions doivent être prises en compte dans le plan stratégique de lutte en cours d'élaboration.

Quatre nouvelles crises sanitaires ont été enregistrées au cours de l'année 2014 dont la plus importante est celle de l'Extrême-Nord, départements du Mayo Danay et du Logone Chari au mois d'Août 2014. Les analyses effectuées sur prélèvements obtenus des animaux morts et ceux manifestant.

Le bilan des pertes dues à cette épizootie au 04 novembre 2014 fait état de 2981 mortalités de porcs dont 2679 dans le Mayo Danay et 302 dans le Logone et Chari et 1186 abattages sanitaires dont 1085 dans le Mayo Danay et 101 dans le Logone et Chari.

Les analyses épidémiologiques effectuées par l'enquête transversale pour l'élaboration du plan stratégique de lutte duquel découle le présent plan opérationnel de lutte dans le cadre du projet MTF/CMR/034/STF, projet d'appui à l'amélioration du contrôle des maladies transfrontalières du bétail objet du commerce au Cameroun, font état de ce qui suit. Ces analyses sont la base des dispositions techniques du présent plan opérationnel de lutte, d'autres enquêtes n'ayant pas encore pu être faites pour établir que la situation a évolué.

I.5. RAPPEL DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE ÉPIDÉMIOLOGIQUE EFFECTUÉE DANS LE CADRE DU PROJET MTF/CMR/034/STF

Sur l'ensemble des acteurs interrogés :

- ✓ 86,2% d'éleveurs ont entendu parler de la PPA et 47% l'ont effectivement expérimenté dans leur élevage. 33,7% des éleveurs soupçonnent les commerçants d'être à la source de la contamination de leur élevage ;
- ✓ 90,9% des administrateurs de soins déclarent avoir une connaissance de la Peste Porcine Africaine
- ✓ 100% des abatteurs et commerçant la connaissent ;
- ✓ 95,4% des commerçants d'aliment ont entendu parler de la PPA ;
- ✓ 81,8%, des braiseurs connaissent la PPA. Ce chiffre suffisamment élevé pourrait s'expliquer par le fait qu'une bonne partie des braiseurs achèteraient leur porc directement dans les élevages et donc pourraient être bien informés de la survenue d'une maladie grave comme la PPA dans les élevages visités.

Par ailleurs, sur le plan de la biosécurité, la majorité des producteurs l'applique de manière approximative.

Des résultats des analyses de laboratoire, il ressort que :

- ✓ Aucun prélèvement issu des régions de l'Extrême-Nord, du Nord et de l'Adamaoua n'a révélé la présence d'anticorps à l'ELISA.
- ✓ Un cas positif a été détecté dans chacune des régions suivantes : Ouest, Centre, Est et Littoral ;
- ✓ Deux cas positifs ont été décelés dans la région du Nord-ouest.

Les rapports de surveillance de l'année 2013 ont révélé :

- ✓ Trente-neuf (39) foyers dans la région du Centre (Départements du Mbam et Inoubou, Lékié, Nyong et Mfoumou et Mfoundi) ;
- ✓ Un (1) foyer dans la région du Sud (Département du Dja et Lobo) ;
- ✓ Une suspicion dans la région de l'Ouest (le département du Ndé).

La revue des rapports des années antérieures révèle que :

En 2012, six régions ont été infectées dans tout le pays, à savoir :

- ✓ Le Centre,
- ✓ Le Littoral,
- ✓ Le Nord-Ouest,
- ✓ L'Ouest,

- ✓ Le Sud ;
- ✓ Le Sud-Ouest.

En 2011, seule la région de l'Extrême Nord a été affectée dans les départements du Logone et Chari et Mayo Tsanaga, une infection qui venait de la République du Tchad voisin a atteint la ville de Kousseri, et des séquelles du foyer de Moutourwa dans le Mayo Kani va contaminer la ville de Mokolo ;

En 2010, l'infection aurait débuté par la Région du Centre et avant de remonter le chemin de fer pour atteindre pour la première fois les régions septentrionales. Ainsi, on a rapporté la maladie dans :

- ✓ Le Centre,
- ✓ L'Adamaoua,
- ✓ Le Nord,
- ✓ L'Extrême-Nord.

Le faible niveau de biosécurité entretient la maladie

L'un des facteurs qui concourent à entretenir la maladie au Cameroun est l'application approximative de la biosécurité.

Dans le cadre des présents travaux, une étude sur les facteurs de risque liés à la PPA en 2013 a été menée. Cette étude a révélé :

- ✓ Une forte densité des élevages de porcs dans les bassins de production avec une moyenne de 10 porcheries dans un rayon de 500m et un niveau de biosécurité très bas ;
- ✓ Une faible restriction des visites des élevages par les personnes étrangères aux exploitations et notamment d'autres éleveurs et commerçants ;
- ✓ Une utilisation quasi inexistante des vêtements de protection corporelle ;
- ✓ Le non-respect des principes de quarantaine à l'approvisionnement en animaux de repeuplement ;
- ✓ Le non-respect des principes de bio ségrégation en général et de biosécurité externe dans la majorité des unités de production ;
- ✓ Le peu d'intérêt que portent les éleveurs sur les précédents épidémiologiques des fermes d'approvisionnement en stock de renouvellement ;
- ✓ La faible implication des vétérinaires dans le suivi des élevages du fait de la non sollicitation de ces derniers en cas de problèmes sanitaires avec une forte participation des personnes non qualifiées dans le suivi sanitaire des unités de production ;
- ✓ La faible participation des éleveurs aux associations à vocation sanitaire (tel que le Groupe de Défense Sanitaire (GDS) ;
- ✓ Et le rôle important que jouent les commerçants et les « braiseurs » de porcs dans la circulation de la maladie au Cameroun.

En conclusion, les résultats de l'enquête montrent à quel point la biosécurité est prise en compte de manière approximative par les acteurs et à tous les niveaux de la chaîne des valeurs.

En se référant aux dispositions du code de l'OIE concernant la PPA, l'étendue du territoire national du Cameroun est considérée endémique de Peste Porcine Africaine.

L'évaluation qualitative du risque d'apparition des foyers au regard des résultats de l'enquête épidémiologique effectuée dans le cadre du projet MTF/CMR/034/STF

Au regard des résultats de l'enquête sur les facteurs de risque liés à la Peste Porcine Africaine et la perception de la maladie par les producteurs, il ressort que :

- ✓ Toutes les régions du pays ont connu un foyer de Peste Porcine Africaine et les mesures d'assainissement qui ont été mises en œuvre n'ont pas suivi les procédures du code sanitaire des animaux terrestres, et par conséquent tout le pays peut être considéré comme endémique ;
- ✓ Les mesures de biosécurité sont appliquées de manière très approximatives, aggravant le risque d'apparition de foyers ;
- ✓ Les systèmes d'élevage majoritairement extensifs et en divagation sont également un facteur d'aggravation de ce risque ;
- ✓ Les circuits d'approvisionnement d'aliment et de matériel animale non sécurisés sur le plan sanitaire, la grande présence de la faune sauvage, la proximité des pays infectés et non assainis, les frontières poreuses, le cadre juridique inconnue et incomplet, etc.

Sont autant de facteurs obligent qui de conclure que toutes les zones du pays sont exposées à un grand risque d'apparition des foyers de maladie.

Cependant trois entités se démarquent pour ce qui est de la nature de facteurs prédominant de ce risque d'apparition de la PPA Il s'agit de :

1. Les grands bassins de production dominés par les élevages extensifs et en divagation, qui sont des faibles bassins de consommation, produisent pour acheminer les productions vers les grands bassins de consommation des grande métropoles méridionales, et surtout constituent également des marchés qui reçoivent les animaux des pays frontalier grandement producteurs et faiblement consommateurs. Des Régions de l'Extrême Nord et du Nord dont l'Adamaoua peut y être associé, en tant que carrefour ou passage obligé des animaux en transit venant du Tchad ;
2. Les grands bassins de production dominés par les systèmes d'exploitation semi intensifs, mais sont les faibles bassins de consommation. Ici, la densité des exploitations est très élevée autant que l'est la densité des populations humaines. Les régions concernées ici sont les Régions de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ;
3. Les grands bassins de production dominés par les systèmes d'exploitation semi intensifs et intensifs, mais et qui sont les grands bassins de consommation. Ici, la densité des exploitations est très élevée autant que l'est la densité des populations humaines, et tous les porcs des autres régions sont commercialisés dans les marchés des grandes métropoles abritées par ces régions. Ces régions qui sont Yaoundé, Douala, leurs environs et les bordures des grands axes qui y mènent.

Rappel du zonage préconisé au terme de l'enquête épidémiologique effectuée dans le cadre du projet MTF/CMR/034/STF

Le zonage préconisé par l'enquête épidémiologique effectuée dans le cadre du projet MTF/CMR/034/STF et qui constituera la base du présent plan opérationnel de lutte et qui devra faire l'objet d'une révision dans le cadre d'une enquête de référence préalable à la mise en œuvre dudit plan se présente comme suit :

LA ZONE A

Cette zone inclut l'ensemble des régions où la maladie n'a plus été rapportée au cours des trois dernières années précédant 2014 (depuis l'épizootie de 2010) et où deux foyers ont été déclarés en septembre 2014 avec pour origine les foyers actifs en République du Tchad.

Il s'agit de la région de l'Extrême Nord étendue à toute la région du Nord et de l'Adamaoua pour des raisons de proximité et similarité sur le plan des risques sanitaires et de la nature de la filière :

Ici, les derniers cas ont été signalés en mai 2011.

- ✓ Les rapports du réseau d'épidémiologie et des inspections sanitaires de routine n'ont pas fait état de la PPA pendant les 36 derniers mois ;
- ✓ L'enquête épidémiologique menée dans le cadre de la présente étude n'a révélé aucun anticorps de la Peste Porcine Africaine sur l'ensemble des prélèvements analysés, de même qu'aucun des acteurs interrogés n'a signalé une quelconque suspicion ;
- ✓ Alors que la zone était vue comme étant en voie d'assainissement, des cas venus du Tchad ont été enregistrés dans la ville de Kousséri limitrophe avec la capitale Tchadienne où des foyers étaient effectivement en cours d'extinction au cours des trois mois précédant cette date ;
- ✓ Les systèmes de production sont extensifs dans ces deux régions avec une activité porcine importante dans deux départements importants (Mayo Danay et Mayo Kani) constituant le plus gros bassin des régions septentrionales et les plus gros marchés porcins ruraux du pays en général pour l'approvisionnement des bassins de consommation situés dans les régions méridionales notamment Yaoundé, Douala et leurs environs ;
- ✓ La proximité des grands bassins de production de la République du Tchad caractérisés par des systèmes de production tout aussi extensifs, mais aux élevages densément localisés le long de la frontière avec le Cameroun et qui ne trouvent pas de marchés favorables pour l'écoulement que dans la Région de l'Extrême Nord du Cameroun. Ceci constitue le risque le plus élevé pour la filière porcine Camerounaise dans la mesure où ces porcs tchadiens sont vendus dans les marchés Camerounais du Mayo Danay et du Mayo Kani pour être ensuite acheminés à Yaoundé ou Douala ;
- ✓ La présence de tique reconnue comme vecteur du virus de la Peste Porcine Africaine n'a jamais été démontrée quoique n'ayant pas fait l'objet d'une recherche particulière.

Ces Régions sont également très riches en ressources fauniques diversifiées comprenant entre autres des suidés qui n'ont pas fait l'objet d'une enquête conformément aux dispositions du code. Elles sont également limitrophes à la République Centrafricaine où les conflits socio-politiques obligent les populations à d'importantes migrations, augmentant ainsi les risques sanitaires.

LA ZONE B

Il s'agit de l'ensemble des régions méridionales comprenant le Centre, l'Est, le Littoral, le Nord-Ouest, l'Ouest, le Sud et le Sud-Ouest. La particularité de ces régions est composée des facteurs suivants :

- ✓ Elevages majoritairement caractérisés par des systèmes semi intensifs et de plus en plus par des élevages intensifs importants densément peuplés et fortement concentrés en zones péri-urbaines, et respectant plus ou moins les règles de biosécurité ;
- ✓ Zones de hautes densités de population humaine en zones d'élevages porcins ;
- ✓ Bassin de consommation par excellence où arrivent les animaux acquis dans les bassins de production des régions septentrionales majoritairement constituées de systèmes extensifs peu suivis ;
- ✓ En raison de la forte densité des élevages semi intensifs en zone de fortes concentrations humaines, les foyers de maladies sont très fréquemment rapportés avec des dommages économiques plus grands au regard de la grande taille des exploitations.

Ces régions ont un statut sanitaire similaire les unes des autres. Elles ont toutes connu des foyers de maladies pendant les deux dernières années. De plus, les enquêtes sérologiques ont révélé la présence d'anticorps de la Peste Porcine Africaine dans quelques élevages notamment au Centre, à l'Est, au Littoral, à l'Ouest et au Nord-Ouest. Les régions du Centre, du Sud et de l'Est ont abrité respectivement 39, 1 et 1 foyers de maladies pendant les dix derniers mois et la région de l'Ouest a rapporté une suspicion.

Les événements épidémiologiques qui ont marqué les années 2010 et 2012 sont révélateurs des particularités que revêtent les régions du Centre et du Littoral sur le plan des risques sanitaires. En effet les villes de Yaoundé et Douala hébergent à elles seules plus de 3,5 millions de consommateurs et constituent les bassins de consommation majeurs pour la viande de porc. L'activité populaire de rôtisserie des porcs est très florissante

et s'est beaucoup développée pendant les deux dernières décennies. On dénombre plus de quatre cent braiseurs pour la seule ville de Yaoundé. L'enquête a révélé que ces acteurs peuvent jouer un rôle important dans la diffusion du virus en cas d'infection.

L'épizootie de 2010 qui a contaminé les régions septentrionales est partie de Yaoundé, de même que l'épizootie enregistrée dans la région du Sud à Sangmélima et Ebolowa en 2012 puis Meyomessi en 2013. Par ailleurs, l'épizootie de 2012 déclarée dans la région de l'Ouest s'est installée sans difficulté dans les régions du Centre et du Littoral. Par la suite, la maladie est repartie de Douala pour infecter Koutaba et puis tout le département du Noun jusque-là seul indemne dans la région de l'Ouest.

Ceci s'explique par le fait que Yaoundé et Douala étant effectivement des grands centres de consommation, le dépeuplement des porcheries suite aux épizooties ne trouve issue pour la commercialisation que dans ces deux grandes villes. Le suivi du tracé de l'épizootie de la PPA survenue dans la région de l'Ouest en 2012 le ressort clairement. En cas d'épizootie, les régions du Centre et du Littoral et particulièrement les villes de Yaoundé et Douala deviennent tout de suite des régions à risques sanitaires très élevés.

I.6. LES DISPOSITIONS JURIDIQUES

Le cadre juridique en vigueur est réglementé par :

- ✓ Le Code Zoo Sanitaire International des Animaux Terrestres de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE) ;
- ✓ La loi n°2000/017 du 19 décembre 2000 portant réglementation de l'inspection sanitaire vétérinaire ;
- ✓ La loi n°006 du 16 avril 2001 portant nomenclature et règlement zoo sanitaire des maladies du bétail réputées légalement contagieuses et à déclaration obligatoire ;
- ✓ Le décret n°75/527 du 16 juillet 1975 portant réglementation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et des industries animales ;
- ✓ Le décret n°76/420 du 14 septembre 1976 portant réglementation de l'élevage, de la circulation et de l'Exploitation du Bétail ;
- ✓ Le décret n° 86/755 du 24 juin 1986 modifiant le décret 76/420 du 14 septembre 1976 portant réglementation de l'Élevage, de la circulation et de l'Exploitation du Bétail ;
- ✓ La décision n°000567/D/MINEPIA/SG/DSV du 15 novembre 2011 abrogeant certaines dispositions des décisions n°00150/D/MINEPIA/GS/DSV du 28 avril 2010 et n°00175/D/MINEPIA/SG/DSV du 10 mai 2010, et fixant les mesures de police sanitaire dans le cadre du contrôle des maladies rouges de porc au Cameroun ;
- ✓ Le Décret N° 2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales

De la revue de cet arsenal juridique, il ressort que même si ces textes ne donnent aucune prescription sur le plan de la biosécurité, en partant de l'installation des établissements d'exploitation en matière d'élevage et des industries animales jusqu'à la distribution des animaux et produits d'élevages, ils ne décrivent aucune norme imposable aux acteurs en matière d'élevage, de transport, de traitement et de conditionnement des porcs et des denrées d'origine porcine.

Les dispositions juridiques en vigueur sont également muettes pour ce qui est des procédures d'enquête techniques, d'inspection sanitaire vétérinaire, de contrôles des différentes opérations de productions et de transformation, d'hygiène et d'assainissement, de restriction et de confinement en cas de suspicion.

Pour pallier cette lacune, une décision ministérielle a été prise en 2011, la décision n°000567/D/MINEPIA/SG/DSV du 15 novembre 2011 abrogeant certaines dispositions des décisions n°00150/D/MINEPIA/GS/DSV du 28 avril 2010 et n°00175/D/MINEPIA/SG/DSV du 10 mai 2010, et fixant les

mesures de police sanitaire dans le cadre du contrôle des maladies rouges ou maladies avec présence de lésions hémorragiques chez les porcs au Cameroun. Cette décision décrit les mesures de contrôle des mouvements de porcs par l'inspection sanitaire vétérinaire et met un accent sur la biosécurité dans les échanges économiques au sein de la filière porcine. En tant que décision, ce règlement ne pèse pas le poids nécessaire au regard des lacunes et de la gravité de la situation.

Eu égard à ces insuffisances, les services vétérinaires se réfèrent souvent au Code Zoosanitaire International des Animaux Terrestres de l'Organisation Mondiale de la Santé Animale (OIE).

II- LES BENEFICIAIRES DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPERATIONNEL

II.1. Les éleveurs

La Peste Porcine Africaine affecte d'abord et plus durement les éleveurs de porcs qui paient un lourd tribut de la maladie. Au début de la mise en œuvre du Programme de Développement de la Filière Porcine (en 2005) la taille moyenne du cheptel était de 3,7 porcs par éleveur (rapport MINEPIA- PDFP, 2006). Cette faible production était due au découragement causé par la Peste Porcine Africaine. EN 2011 à la fin de la mise en œuvre de ce projet, on évaluait une moyenne de 27 porcs par éleveurs, alors que les enquêtes menées lors de l'élaboration du plan stratégique national évoquaient un chiffre de 40 têtes en moyenne par producteur. On compte d'ailleurs aujourd'hui des producteurs qui disposent au-delà de 1000 têtes dans leurs exploitations avec une rotation de plus de 80% par an. C'est dire qu'un environnement assaini de Peste Porcine Africaine crée plus d'engouement et permet un meilleur épanouissement des éleveurs.

II.2. Les autres acteurs de la filière

Les autres acteurs bénéficieront de l'augmentation du volume d'activité tout au long de la chaîne de valeur, et par conséquent pourront espérer plus de revenu, notamment : les transporteurs, les commerçants, les gratteurs, les braiseurs, les charcutiers, les restaurateurs, les opérateurs des industries de transformation des viandes de porcs, les producteurs de provendes, les vétérinaires en clientèle privée.

II.3. Les consommateurs

Le porc est consommé par plus de 70% de la population Camerounaise. Une augmentation de la production nationale par effet d'entraînement d'une protection sanitaire plus efficace mettra sur la table du consommateur plus de viande avec un impact économique sur le prix d'achat, et une meilleure qualité des viandes mises sur le marché.

III. L'OBJECTIF DU PLAN DE LUTTE

III.1. Objectif global

L'objectif global du présent plan opérationnel est d'améliorer la production et la productivité de la filière porcine au Cameroun.

III.2. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du plan de lutte sont :

- ✓ Détecter rapidement et gérer efficacement les foyers détectés ;
- ✓ Maintenir l'incidence de la maladie en dessous de 0,1% ;
- ✓ Améliorer les systèmes de production, de transformation et de distribution tout au long de la chaîne de valeur de manière à contrôler efficacement les facteurs de risque de propagation de la maladie.

IV- LES RESULTATS ATTENDUS

Les résultats attendus sont les suivants :

- ✓ L'incidence de la maladie est de moins de 0,01% à la 5^e année de lutte.
- ✓ Les foyers sont détectés au maximum 2 jours après le début de la maladie et pris en charge de manière appropriée au plus en 1 journée;
- ✓ Les mortalités dues à la Peste Porcine Africaine sont réduites.

V- APPROCHE METHODOLOGIQUE

Le plan stratégique élaboré en 2013 et validé en 2014 avait présenté la situation épidémiologique jusqu'à la fin de l'année 2014. Le plan stratégique proposé a donc été bâti sur la base de la situation sanitaire de la filière à cette époque. Depuis lors, les foyers de maladie sont fréquemment enregistrés et rapportés, mais aucune évaluation épidémiologique n'a été posée pour certifier si la situation s'est améliorée ou dans quel sens elle a été modifiée. Il va donc falloir dans un premier temps mener des nouvelles études épidémiologiques pour avoir la situation exacte au début de la mise en œuvre du présent plan opérationnel (établissement de la situation de référence). Cette situation de référence se fera sur la base des évaluations épidémiologiques qui seront programmées tout au long de la période de la mise en œuvre du présent plan opérationnel.

Le plan stratégique duquel a découlé le présent plan opérationnel a préconisé une démarche méthodologie intégrant quatre approches :

- ✓ Une approche participative ;
- ✓ Une approche holistique ;
- ✓ Une approche spécifique ;
- ✓ Une démarche réaliste et progressive.

Il a également préconisé que son opérationnalisation consacre les efforts des pouvoirs publics à la mobilisation de tous les acteurs, l'identification de leur rôle dans la chaîne des valeurs, l'examen de la conduite de leurs activités, et l'identification de leur apport potentiel dans la lutte contre la maladie.

Il s'agira pour le présent plan opérationnel de présenter la faisabilité de la mise en place d'un cadre organisationnel et structurel des acteurs et des pouvoirs publics pour capitaliser et canaliser les efforts des uns et des autres de manière à tirer un meilleur avantage du potentiel des acteurs pour plus d'efficacité dans les actions des pouvoirs publics.

Il s'agira donc pour le plan opérationnel de :

- ✓ Mettre en place une organisation nationale des acteurs de la filière porcine structurée de la base au niveau national, et qui pourra de manière très efficace contribuer à la mise en œuvre et à la consolidation des résultats de lutte ;

- ✓ Renforcer les capacités des acteurs de façon à en faire des organisations à vocation sanitaire et économique dans le sens de la détection des foyers, de la prise en charge desdits foyers, du renforcement de la biosécurité, du maintien du statut indemne des îlots sains ou assainis, et de mutualiser les efforts de la relance des exploitations sinistrées ou assainies ;
- ✓ Mettre en œuvre de manière permanente un système d'information rapide et de communication zoo sanitaire efficace.

Ces activités permettront d'atteindre les objectifs du plan stratégique notamment impliquer au maximum les producteurs à la détection des foyers de la maladie et à faire d'eux des agents actifs dans l'assainissement des zones d'infection et le contrôle des zones saines ou assainies dans le but d'atteindre les résultats escomptés et assurer la durabilité des résultats.

Il sera donc question de susciter la mise en place des organisations locales et leur structuration en organisation faitières du niveau départemental et régional, à vocation sanitaire afin d'appuyer les représentants des pouvoirs publics dans la mise en œuvre du plan de lutte.

Les actions à entreprendre seront donc :

- ✓ L'identification des acteurs ;
- ✓ Leur sensibilisation ;
- ✓ Le renforcement des capacités organisationnelles pour la mise en place des organisations à vocation sanitaire ;
- ✓ Le renforcement de leurs capacités d'action pour la prise en main des activités sanitaires ;
- ✓ Leur structuration et un appui institutionnel et financiers dans le cadre coopératif en vue de mettre en place des mutuelles locales, départementales ou nationales pour la relance des activités au sein des exploitations assainies ;
- ✓ L'appui institutionnel pour l'amélioration de la réglementation zoo sanitaire en matière de gestion des foyers de maladie et d'accompagnement des acteurs sinistrés.

Le plan stratégique a également préconisé la mise en œuvre des actions qui tiendront compte du zonage établie en 2014, en considérant les paramètres épidémiologiques et de la perception de cette situation par les acteurs.

Dans cette approche, le présent plan opérationnel de lutte préconise des actions qui consisteront à protéger les zones où la maladie n'a pas été rapportée pendant les trois dernières années et d'initier les activités qui viseront à retrouver le statut indemne et à maintenir ce statut. Pour ce faire, les zones à risque sanitaire modéré doivent être protégées des zones endémiques à risque élevé ou modéré, d'où les deux actions jugées incontournables par le plan stratégique et préconisée par ce dernier à savoir :

- ✓ Un plan de surveillance (active, passive, ciblée basée sur le risque) ;
- ✓ Un plan d'urgence (gestion d'éventuel nouveau foyer : déclaration (législation), mitigation des foyers, indemnisation, financement des opérations, etc.) ;
- ✓ Dans les zones où la maladie a été détectée il y'a moins de trois ans deux actions essentielles sont à y mettre en place ;
- ✓ Un plan de surveillance (dont la procédure peut être différente de ce qui sera proposé dans la zone où aucun foyer n'é été rapporté il y a plus de plus de 3 ans) ;
- ✓ Un plan de contingence (contrôle des foyers qui continuent d'être enregistrés dans cette zone).

Le plan stratégique a également préconisé la mise en place d'un cadre d'intervention spécifique, des procédures spécifiques et la mobilisation des ressources spécifiques pour les actions de lutte. Il était donc pensé qu'une attention particulière soit portée sur la mise en place d'un réseau spécifique de surveillance, une équipe

spécialisée pour l'appui à la prise en charge des foyers, des programmes d'intervention spécifiques aux acteurs et aux responsables des unités d'intervention.

Une des particularités de la Peste Porcine Africaine parmi les autres maladies animales est le fait qu'elle ne peut être contrôlée ni par un vaccin, ni par un traitement. Compte tenu de sa grande contagiosité et des mortalités élevées qui peuvent en résulter, les abattages sanitaires paraissent être une nécessité pour un contrôle effectif de ces foyers. Ledit plan stratégique a ainsi préconisé une démarche réaliste consistant à mener les abattages sanitaires sélectifs, appuyés d'une surveillance basée sur les examens de laboratoire assez spécifiques pour éviter de grandes pertes économiques.

Il sera également question selon le plan stratégique, de mettre en œuvre des enquêtes épidémiologiques transversales de manière biannuelle pour évaluer les résultats du plan de lutte et redimensionner les actions planifiées.

VI- LES MESURES PRECONISEES PAR LE PLAN STRATEGIQUE, DEVANT ETRE PRISES EN COMPTE PAR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPERATIONNEL

Afin d'envisager le succès de la mise en œuvre du plan opérationnel, le plan stratégique avait recommandé la prise de certaines mesures institutionnel, techniques, et réglementaires qu'il y a lieu de reprendre ici. Il s'agit de :

- ✓ Le renforcement du réseau d'épidémiosurveillance ;
- ✓ La veille sanitaire permanente appuyée d'une prise en charge des éventuels foyers décelés ;
- ✓ Le renforcement des capacités des check points et contrôle sanitaires des mouvements des porcs à l'intérieur du pays ;
- ✓ Les enquêtes entomologiques et épidémiologiques sur la présence et le rôle éventuel des tiques molles dans l'épidémiologie de la Peste Porcine Africaine dans la zone considérée ;
- ✓ Les enquêtes épidémiologiques transversales annuelles pour l'évaluation de la situation ;
- ✓ La prise des dispositions particulières dans le cadre de l'application de la biosécurité pour ce qui concerne les commerçants relatives à l'approvisionnement des bassins de consommation ;
- ✓ L'interdiction stricte des déplacements des porcs des pays voisins endémiques pour le Cameroun ;
- ✓ L'interdiction des mouvements de porcs de la zone endémique vers la zone d'observation ;
- ✓ L'institution des enquêtes épidémiologiques sur les suidés sauvages dans les zones d'intérêt cynégétique ;
- ✓ La mise en place d'un cadre institutionnel pour le paiement des compensations aux producteurs sinistrés.

Il est également important de préciser que ces mesures sont présentées par le plan stratégique comme des préalables à la mise en œuvre du plan opérationnel.

Cependant, depuis la validation du plan stratégique, aucune de ces mesures n'a été mise en œuvre. Il y a donc lieu d'entrevoir une possibilité de les mettre en œuvre de manière concomitante avec la mise en œuvre du plan opérationnel, ainsi elles constituent des mesures inhérentes au plan opérationnel.

VII- LA DESCRIPTION DES ACTIVITES DU PLAN OPERATIONNEL

Le plan opérationnel de lutte et de contrôle de la Peste Porcine Africaine comprend quatre composantes à savoir :

1. La mise en place du cadre organisationnel et structurel de la lutte ;
2. L'organisation des services vétérinaires spécifique à la lutte contre la PPA,
3. La surveillance spécifique et la protection sanitaire de la filière (prise en charge des foyers) ;
4. Le développement de la biosécurité et de la compétitivité de la chaîne de valeur porcs
5. La formation et le renforcement des capacités, l'information et sensibilisation des acteurs.

VII.1. La mise en place du cadre organisationnel et structurel de la lutte

VII.1.1. L'organisation et la structuration des acteurs

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel de lutte contre la PPA, les producteurs sur toute l'étendue du territoire national seront organisés en groupement locaux, départementaux et régionaux, et une organisation nationale interprofessionnelle sera mise en place pour permettre la mobilisation effective des acteurs et une meilleure efficacité de leurs interventions dans la lutte.

Dans le cadre du diagnostic posé lors de l'élaboration du plan stratégique, il a été relevé que dans la mise en œuvre des projets et programmes passés (Programme de Développement de la Filière Porcine, Projet d'Amélioration de la Compétitivité Agricole, Programme d'Amélioration de la Compétitivité des Exploitations Familiales Agropastorales, etc.) il avait toujours été pris en compte la structuration des acteurs et des accompagnements divers. Il en a résulté des organisations plus ou moins structurées qui exercent en intégrant autant bien que mal les activités sanitaires dans leurs plans de travail. Il sera donc question de capitaliser les organisations existantes en les redynamisant, de mobiliser les producteurs non organisés et susciter en leur sein soit un désir d'adhésion aux organisations fonctionnelles, soit une volonté de mettre en place de nouvelles organisations, et enfin de susciter un rapprochement fonctionnel entre toutes ces entités organiques, dans le cadre de la mise en place des structures faitières ou interprofessionnelles.

Le but final est de mobiliser tous les acteurs à l'instar des producteurs et distributeurs d'aliment, les éleveurs naisseurs et engraisseurs, les vendeurs, les rôtisseurs, les charcutiers, les commerçants de porcs les transporteurs.

La mise en œuvre de la présente activité consistera en :

- ✓ Une étude d'élaboration d'un plan de structuration des acteurs de la filière porcine,
- ✓ La contractualisation avec les organisations ou les experts locaux pour la mise en place des structures interprofessionnelles locales, départementales et régionales, sur la supervision des services locaux du MINEPIA et des COOP-GIC,
- ✓ La mise en place d'une structure nationale interprofessionnelle.

VII.1.2. La mise en place des mutuelles locales et régionales de protection et de relance des exploitations assainies

Afin de donner une efficacité certaine aux actions qui seront plus tard déroulées pour la maîtrise des foyers, et dans le but de donner un contenu motivationnel aux producteurs à participer aux actions préconisées, un élément fédérateur doit être donné aux structures faitières qui seront mis en place.

Eu égard à l'absence d'un cadre institutionnel officiel de compensation des producteurs, le présent plan opérationnel propose que les organisations faitières bien qu'ayant une vocation sanitaire, intègrent la mise en place des mutuelles de relance ou de sécurité sanitaire des élevages de porcs. Il s'agira de :

- ✓ Élaborer de manière participative et Mettre en place un cadre normatif devant régir les exploitations porcines et en particulier les élevages de porcs,
- ✓ Le suivi par ces organisations de la mise en vigueur de ce cadre normatif ;
- ✓ De la mise en place d'un mécanisme participatif et privé de levé de fonds pour accompagner les producteurs ayant respecté le cadre normatif (mutuelle de relance des élevages sinistrés),
- ✓ L'accompagnement de la mise en fonctionnement desdites mutuelles.

VII.2. L'organisation des services vétérinaires spécifiques à la lutte contre la PPA

Selon le plan stratégique, la lutte contre la Peste Porcine Africaine au Cameroun devra être mise en œuvre dans un cadre institutionnel efficace et adapté. Ce cadre devra permettre une détection précoce des foyers de maladie et un déploiement rapide des équipes d'intervention pour un contrôle effectif des foyers détectés.

Le plan opérationnel propose le même cadre institutionnel qui est ainsi constitué de trois unités opérationnelles à savoir :

- ✓ Un réseau d'épidémiosurveillance spécifique pour la surveillance de Peste Porcine Africaine ;
- ✓ Une unité d'intervention et de gestion des foyers ;
- ✓ Une unité de suivi et de l'encadrement des producteurs et l'animation des OP (pour l'appui au fonctionnement des mutuelles de producteurs), visant d'amélioration de la biosécurité, de la compétitivité et de la communication sanitaire.

Les trois entités institutionnelles opérationnelles devront chacune avoir à sa tête un chef d'unité et les trois Chefs d'unités sont sur la coordination d'un Coordonnateur central qui est pour cela le responsable de la mise en œuvre du plan de lutte. Au-dessus de l'Unité de Coordination est un Comité de Pilotage qui rend compte au Ministre de l'Élevage.

VII.2.1. La mise en place du réseau d'épidémiosurveillance spécifique

Il sera chargé d'assurer la surveillance spécifique de la Peste Porcine Africaine. Elle sera représentée sur le terrain par :

- ✓ Les unités régionales de la surveillance de la PPA : Elles sont chargées de la gestion de toutes les informations zoo sanitaires concernant les porcs, leurs mouvements, la commercialisation, leur santé et tout autre volet des activités porcines pouvant contribuer à l'appréciation d'un changement épidémiologique dans la région. Elles coordonnent les actions des sections départementales de surveillance ;
- ✓ Les sections départementales de surveillance : Elles sont chargées de collecter les informations zoo sanitaires sur la filière porcine du département.

- ✓ Les postes de surveillance : Il s'agira de toutes les structures d'encadrement et de régulation des activités porcines au Cameroun.

On note parmi elles :

- ✓ Les Centres Nationaux Zootechniques et Vétérinaires ;
- ✓ Les postes d'inspections sanitaires et vétérinaires des marchés de porcs, des abattoirs, des parcs et gares ferroviaires à activité porcine d'envergure économiquement significative ;
- ✓ Les check points, etc. ;
- ✓ Les organisations des acteurs de la filière porcine structurées jusqu'au niveau au moins des arrondissements.

Un chef de section a sous sa supervision autant de poste de surveillance que le nombre de Centres Nationaux Zootechniques Vétérinaires et les Postes d'inspection Sanitaire Vétérinaire (ports, aéroports, abattoirs, marchés de porcs, gares ferroviaires, parcs d'attente, etc.) et de check points impliqués à la surveillance spécifique de la PPA.

Les postes de surveillance travailleront en étroite collaboration avec les organisations de producteurs à la base, les éleveurs individuels, et éventuellement les agents volontaires de surveillance et les organisations de producteurs à vocation sanitaire.

Les travaux de cette activité consisteront en :

- ✓ L'élaboration du cadre fonctionnel du réseau spécifique PPA (sous-réseaux PPA dans le dispositif national de surveillance) en premières année de mise en œuvre ;
- ✓ L'élaboration de la procédure et des outils de surveillance spécifiques ;
- ✓ La mise en fonctionnement par l'identification des agents et leur formation à la surveillance spécifique ;
- ✓ L'organisation des exercices de simulation ;
- ✓ L'équipement du réseau.

VII.2.2. La mise en place des équipes d'intervention et d'appui technique pour la prise en charge des foyers de PPA

Le présent plan opérationnel de lutte prévoit également la mise en place d'une unité centrale d'intervention pour la prise en charge des foyers constitué d'une équipe centrale de coordination des équipes d'intervention d'urgence et dix équipes régionales chacune dans une région. Ces dispositions structurelles et fonctionnelles sont prévues par le plan stratégique et reprises par le présent plan opérationnel.

Les équipes régionales devront être mobilisables à chaque fois qu'une suspicion sera rapportée sur terrain et auront pour rôle essentiel de circonscrire les foyers suspects ou confirmés.

En fonction de l'ampleur du foyer, l'équipe centrale pourra être déployée dans la région concernée. Elle sera dotée du matériel technique d'intervention et de toute la logistique nécessaire pour la gestion des foyers la Peste Porcine Africaine.

L'unité sera chargée du suivi de l'application des mesures de contrôle des foyers de maladies et du suivi de l'exécution des mesures de prophylaxie sanitaire, de l'appui aux unités régionales en cas de besoins pour le contrôle des foyers de maladies porcine, de la supervision des opérations d'assainissement des zones d'infection, du suivi de l'application de la police sanitaire par les unités régionales, de l'élaboration des programmes de renforcement de capacités des agents du Réseau en matière de contrôle des foyers des maladies, de l'élaboration des rapports nationaux sur la prise en charge des foyers de maladies.

Les travaux de cette activité consisteront en :

- ✓ La mise en place de l'unité spéciale d'intervention pour la prise en charge des foyers ;
- ✓ L'élaboration des procédures standards opérationnelles ;
- ✓ La mise en fonctionnement par l'identification des cadres et leur formation à la prise en charge des foyers ;
- ✓ L'organisation des exercices de simulation ;
- ✓ L'équipement de l'unité.

VII.3. La surveillance spécifique et la protection sanitaire de la filière

VII.3.1. L'enquête préliminaire

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel de lutte contre la PPA au Cameroun, eu égard à la longue période qui s'est écoulée entre la situation de référence établie lors de l'étude pour l'élaboration du plan stratégique contre ladite maladie, il est préconisée la conduite d'une enquête épidémiologique pour établir la situation de référence de la Peste Porcine Africaine au Cameroun, afin de donner une base d'évaluation des actions qui seront mises en œuvre. Cette enquête devra spécifiquement permettre d'établir la séroprévalence de la PPA au Cameroun, de réactualiser l'analyse des facteurs de risque d'apparition ou de propagation de la PPA pour voir s'ils ont évolué et d'obtenir une cartographie actualisée de la situation.

Cette enquête sera menée par le réseau d'épidémiosurveillance en régis et permettra d'établir la situation par zone et donner les arguments pour le contrôle de la maladie sur la base du zonage ci-dessus préconisé.

VII.3.2. L'élaboration, la révision et la mise en œuvre des plans de surveillance

Un plan de surveillance sera élaboré par le Réseau National d'Epidémiosurveillance sur la base des conclusions de l'enquête transversale préliminaire. Ce plan de surveillance devra ressortir le protocole de surveillance, les outils de surveillance et de rapportage, les ressources humaines et matériels, avec un accent sur le plan de contingence en cas de survenu de foyer. Ce plan de surveillance sera mis en œuvre tout au long de la période de mise en vigueur du plan opérationnel. Cette mise en œuvre permettra donc d'opérationnaliser et de mener efficacement :

- ✓ Une veille sanitaire permanente sur toute l'étendue du territoire national pour une détection précoce de tout éventuel foyer de PPA ;
- ✓ La surveillance passive permanente sur toute l'étendue du territoire ;
- ✓ La surveillance active au sein des zones abritant de nouveaux foyers décelés ;
- ✓ Les enquêtes épidémiologiques annuelles permettant d'évaluer les résultats des mesures appliquées et d'ajuster la définition des cas ;
- ✓ Le contrôle des mouvements des suidés ;
- ✓ Les enquêtes épidémiologiques spécifiques (enquête sur les suidés sauvages et sur les tiques molles, enquête sur les risques liés aux activités des transporteurs de porcs ou des opérateurs de la restauration collective, etc.).

Ainsi la mise en œuvre de cette activité se fera à travers les travaux ci-après :

- ✓ L'édition des outils de surveillance (fiches d'alertes, certificats sanitaires spéciaux, les guides surveillances, les manuels de diagnostic cliniques, etc.) ;
- ✓ L'identification par les agents du réseau de toutes les exploitations et exploitants des établissements de production et de transformation de porcs ;
- ✓ La surveillance passive communicationnelle (téléphonique) à travers la surveillance numérique des exploitations identifiées ;

- ✓ La veille communicationnelle à travers l'intensification de la communication (usage d'une flotte téléphonique et du réseau internet),
- ✓ Le contrôle en permanence des check points, des marchés de porcs et des grands points de consommation ;
- ✓ La mise en œuvre des enquêtes triennales pour l'évaluation épidémiologiques ;
- ✓ L'enquête sur les suidés sauvages et sur les tiques molles ;
- ✓ L'enquête sur les risques liés aux activités des transporteurs de porcs ou des opérateurs de la restauration collective.

VII.3. Le zonage et le contrôle des mouvements de porcs

Le contrôle de la Peste Porcine Africaine dans le cadre du présent plan de lutte sera basé sur une approche de zonage notamment la délimitation des différentes zones épidémiologiques en fonction de la situation établie par les enquêtes épidémiologiques transversales initiales ou ponctuelles.

Dans un premier temps, l'enquête transversale initiale permettra de faire le zonage du pays et d'élaborer une approche de lutte propre à chaque zone ainsi qu'un protocole de police sanitaire propre à chaque zone. Par la suite, il sera question en cas d'apparition d'un foyer, de reconsidérer la carte épidémiologique et de définir la gestion des mouvements des espèces sensibles et des matières inanimées suspectes de contamination entre les différentes zones épidémiologiques reconsidérées.

Ainsi en cas de survenu d'un foyer de Peste Porcine Africaine au Cameroun, la délimitation de trois zones se fera ainsi qu'il suit : une zone infectée ou zone foyer, une zone de surveillance et une zone de sécurité. A cet effet, le découpage suivant pourra être appliqué :

- ✓ La zone infectée contient tous les locaux, villages ou campements infectés sur un rayon de 5 à 50 km à partir de l'endroit où a été déclarée et confirmée la suspicion de la maladie et en fonction de la densité des élevages ou de la population porcine dans le rayon à considérer. Il sera pris en compte les communautés, les barrières naturelles aux mouvements de porcs et des autres espèces susceptibles (incluse la faune sauvage), et les caractéristiques topographiques évidentes. En pratique et conformément aux dispositions du plan stratégique, toutes les délégations d'arrondissement ou centres zootechniques et de contrôle sanitaire et vétérinaires se trouvant à au moins de 5 à 50 km de l'endroit où a été confirmée la suspicion puisqu'ils devront participer à la lutte, qu'ils fassent partie d'une même région ou qu'ils soient à cheval sur deux régions, seront considérés ;
- ✓ La zone de surveillance sera celle qui entourera la zone infectée. Son étendue tiendra compte des communautés animales, de l'existence de barrières naturelles à la maladie aux mouvements du bétail et de l'existence de conditions topographiques évidentes ainsi que d'une évaluation des ressources disponibles pour rendre possible la visite de toutes les propriétés (locaux, villages, campements) abritant des porcs pour examiner quotidiennement tous les animaux en vue d'un dépistage clinique. Elle s'étendra sur un rayon de 25 km de part et d'autre de la zone infectée ;
- ✓ La zone de sécurité sera celle qui entoura la zone de surveillance. Elle prendra en compte toutes les caractéristiques précédentes mais de manière à pouvoir faire la visite des propriétés abritant des porcs pour examiner de façon hebdomadaire tous les animaux en vue d'un dépistage clinique. Elle s'étend sur un rayon de 25 km de part et d'autre de la zone de surveillance.

VII.4. Le contrôle des foyers

La mise en œuvre rigoureuse du plan de surveillance aboutira au dépistage de nombreux foyers de maladie, et plus la surveillance sera intense, plus on devra s'attendre à dépister de foyer de plus en plus nombreux. Il est important que les acteurs en charge de la lutte prennent conscience qu'à cette étape, le dépistage d'un nombre élevé de foyers ne dénote pas de la faiblesse du système, mais au contraire la performance du réseau sera plutôt mesurée sur la capacité de ses équipes à déceler la majorité des foyers apparaissant, et il reviendra aux équipes d'intervention de prendre efficacement en charges tous les foyers, pour limiter au maximum le risque de dissémination du virus et par conséquent mieux protéger les élevages environnant des risques de contamination. Ainsi, la prise en charge de chaque foyer se passera de la manière suivante :

- a- Tous les foyers dépistés feront l'objet d'un zonage et d'une prise de mesure en fonction des zones délimitées.
- b- L'identification de tous les élevages de porcs dans la zone d'infection sera immédiatement institués ;
- c- La surveillance de tous les élevages identifiés sera par la suite mise en œuvre par :
 - ✓ La veille communicationnelle des agents des services vétérinaires locaux,
 - ✓ La surveillance active communicationnelle des éleveurs et autres acteurs de la filière dans la zone d'infection et la zone de surveillance,
 - ✓ L'optimisation des mesures de biosécurité dans les élevages des zones d'infection et de surveillance.
 - ✓ Éventuellement, on pourra procéder à un déstockage sanitaire des élevages les plus exposés. ;
- d- L'information de tous les acteurs intervenant dans la filière porcine de la situation de crise sanitaire qui prévaut sera engagée, afin de mobiliser les organisations de producteur dans la lutte participative et de contrôler les foyers diagnostiqués dans la zone.
- e- Les abattages sanitaires seront institués de la manière suivante :
 - ✓ Une séance de travail avec les propriétaires concernés afin d'avoir leur adhésion à l'opération.
 - ✓ L'obtention de l'appui des forces de l'ordre doit être un pré requis dans la mesure où la présence de ces dernières garantirait le calme de l'opération au cas où un propriétaire serait résistant ;
 - ✓ L'identification de l'endroit où les carcasses seront enterrées doit également être faite avant l'opération d'abattage. Il faudrait tenir compte de la nécessité de ne pas propager le virus ou de réduire les risques de le faire.
 - ✓ Les fosses doivent être aménagées par les agents temporaires recrutés par la mission et leur rémunération doit être assurée par la mission. Chaque fosse doit avoir une profondeur de deux mètres et des largeurs variables en fonction du nombre d'animaux à abattre au cours de l'opération ;
 - ✓ Il est aussi recommandé de faire des abattages de manière discrète de façon à éviter une psychose qui pourrait avoir d'autres répercussions sociales et économiques. Dans la mesure du possible, les abattages sanitaires peuvent se faire de nuit pour garder le maximum de la discrétion ;
 - ✓ L'incinération devant immédiatement suivre les abattages sanitaires, ceci impose que le combustible soit réuni (pneus usés de véhicule et mélange d'essence et de gasoil à la proportion d'un pour trois et cinquante litres de mélange par fosse) ;
 - ✓ Après incinération complète, les carcasses sont couvertes de chaux vive une couche sur chaque carcasse et recouvertes de couches de terres alternées aux couches de chaux vive.
 - ✓ Les procès-verbaux d'abattage sont par la suite dressés et signés par les personnes de droit conformément aux dispositions de la loi en vigueur.
- f. La décontamination des exploitations assainies sera ensuite instituées cette étape est indispensable pour assurer l'arrêt de la circulation du virus dans l'environnement. Sa délicatesse impose qu'elle soit faite sous la supervision et le contrôle des vétérinaires membres de l'équipe d'intervention. Elle suivra le dépeuplement et déroule en trois étapes essentielles :
 - ✓ Le nettoyage des exploitations et des environs ;
 - ✓ Le lavage à grand eau et avec un détergent ;

- ✓ La désinfection de toutes les surfaces et matériaux désinfectables et l'incinération de matériaux non désinfectables. Dans le cas où les porcheries seront construites en bois et autres matériaux de récupération, elles seront incinérées.
- g. La relance des élevages assainis (Repeuplement) qui constitue une mesure indispensable à l'amélioration de l'appareil de production, joue un rôle important pour créer un cadre motivationnel pour les producteurs victimes pour ceux-ci participent à la lutte par la déclaration volontaire des foyers et l'adhésion aux opérations d'assainissement.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan opérationnel, il sera question dans un premier temps de mettre en place une procédure d'accompagnement technique de ces exploitations pour la relance de leurs activités ; Cette procédure prendra en compte le raccourcissement du temps mis entre le dépeuplement, ainsi que la production de porcelets pour la mise à la distribution des éleveurs sinistrés.

On reconstituera donc le cheptel des élevages où a sévit la PPA à partir du cheptel indemne des régions indemnes de PPA. Ce travail devra être méthodique et bien encadré par les responsables en charge du dossier. Les élevages multiplicateurs seront identifiés et sélectionnés sur la base de critères sanitaires rigoureux (analyses sérologiques préalables). Cette sélection se fera parmi les structures où l'on n'a pas eu de problèmes sanitaires, et où l'itinéraire technique en matière de production de porcelets est respecté. Les élevages ainsi sélectionnés recevront une autorisation de distribuer les produits d'élevage cette autorisation sera renouvelée sur semestriellement.

VII.5. Le suivi des foyers

Le suivi des foyers consistera à la mise en place des mécanismes permettant la détection rapide des évènements épidémiologique dans la population sensible (toute la population à risque ou exposée dans le foyer) du foyer post-contrôle. Il s'agira pour l'équipe d'intervention de mettre en place un système de détection rapide de toutes les variations de la situation épidémiologique qui pourra survenir au sein de la population recensée pendant toute la période que durera les opérations de prise en charge du foyer, et veillera sur la stabilisation de l'état de santé de la population contrôlée.

La séquence des tâches consistera en :

- ✓ Le dénombrement des cheptels et l'identification des propriétaires de ces animaux dans le foyer. Les données qui permettront de suivre les variations dans la population surveillée sont :
 - ❖ Les effectifs des porcs et leur répartition par sexes et âges ;
 - ❖ La localisation de ces élevages ;
 - ❖ Le nom et le téléphone des éleveurs de porcs ;
 - ❖ La localisation des marchés de porcs ;
 - ❖ L'identification des braiseurs et charcutiers, etc.
- ✓ Éventuellement la suspension la commercialisation des porcs et des produits à base ou d'élevage de porcs, et la fermeture des marchés si la situation l'impose ;
 - ❖ Le maintien de la communication avec les éleveurs recensés ;
 - ❖ Les visites des élevages suspects ;
 - ❖ Le renforcement de la biosécurité autour des élevages recensés ;
 - ❖ Les prélèvements et analyses périodiques de laboratoire ;
 - ❖ La levée des mesures restrictives après un délai que fixera la procédure de gestion du foyer.

VII.6. L'amélioration de l'accès au diagnostic de laboratoire

Conformément au plan stratégique, le diagnostic de laboratoire pour la Peste Porcine Africaine prend une place importante dans la mise en œuvre du plan opérationnel. En effet, les échantillons de laboratoire doivent être prélevés correctement et être acheminés le plus rapidement possible par le moyen le plus approprié, et pour des analyses les plus rapides et les plus précises, afin de permettre aux responsables en charge de la formulation de la réponse à donner aux situations sur le terrain des éléments précis d'appréciation et de prise de décision.

Or dans la situation actuelle, les prélèvements qui sont effectués sur le terrain arrivent au laboratoire avec beaucoup de difficultés, et dans les conditions qui altèrent la qualité et compromettent les résultats de laboratoire pour la plupart des cas. Quand bien ces résultats sont obtenus, les procédures en vigueur exigent que les résultats ne soient pas directement aux unités en charge de gérer les foyers, ce qui est également un élément de propagation de la maladie dans la mesure où l'urgence ne l'est plus et le mal à tout son temps pour se reprendre dans d'autres zones.

Pour corriger cet état des choses, le plan stratégique a préconisé un déploiement progressif des branches du LANAVET dans toutes les régions pour le diagnostic de la PPA et un équipement en test quantitativement et qualitativement suffisants.

Le LANAVET compte ouvrir encore trois branches dont deux antennes à Bafoussam et Ngaoundéré et une annexe à Douala. Il est indiqué que toutes les autres régions soient nanties chacune d'une antenne à terme pour mieux desservir nos sites de production.

Selon les experts du LANAVET, l'ouverture de chaque antenne commencera par le recrutement du staff à savoir au moins un (1) Docteur Vétérinaire et cinq (5) techniciens. Ces agents sont admis en stage dans les branches existantes pendant une année pour se faire la main.

Pour chaque laboratoire il sera question que son équipement lui permette de faire les tests ELISA (Enzyme linked immunosorbent assay) et PCR (polymerase chain reaction). Pour cela, chaque laboratoire devra comprendre : une salle de 4 pièces équipées de paillasse, de tables et étagères, un lecteur ELISA, deux ordinateurs complets (Desktops) avec imprimantes, une hotte à flux laminaire, deux grands congélateurs -20C et deux grands réfrigérateurs, un thermocycleur, une table à UV pour lecture de gel, une centrifugeuse de paillasse pour récolte sérum, une micro centrifugeuse, des plaques ELISA, des tubes PCR, des portoirs, des cônes et des pipettes, des kits extraction ADN, des amorces et autres réactifs de PCR, le biocap-air, un véhicule double cabine tout terrain, un distillateur d'eau, un groupe électrogène pour éviter la perte des réactifs au frais, Une réserve d'eau

VIII- LE DEVELOPPEMENT DE LA BIOSECURITE ET DE LA COMPETITIVITE DE LA CHAINE DE VALEUR PORCS

Le développement de la biosécurité et de la compétitivité des exploitations prendra une place centrale dans la lutte contre la Peste Porcine Africaine. Il s'agira de mettre en place de manière participative un cadre normatif imposable à tous les acteurs et inciter tous les acteurs à adopter un ensemble d'attitudes et de comportements propres à diminuer le risque de propagation de la maladie dans toutes les activités impliquant les animaux sensibles au virus de la PPA, à savoir : la bio exclusion, le bio confinement et la ségrégation, autant dans les élevages que dans les autres maillons de la filières et entre les différentes zones épidémiologiques.

VIII.1. La révision de la documentation technique sur la biosécurité en élevage de porcs

Dans le cadre de la lutte contre les foyers de PPA déclarés dans les régions septentrionales en 2010, un projet de code de biosécurité dans la filière porcine a été élaboré par le MINEPIA et validé dans un atelier participatif auquel avait participé les représentants de tous les maillons de la chaîne de production de toutes les dix régions. Ce code détaille les mesures à prendre par chaque type d'acteurs dans l'exercice de ces activités. Ce document a été largement diffusé et a été à la base des travaux de vulgarisation de la biosécurité lors des actions de contrôle des foyers identifiés sur le terrain.

Dans le cadre du présent plan opérationnel, il sera question de :

- ✓ Organiser un atelier de révision du code de biosécurité ;
- ✓ Éditer (le reproduire en autant d'exemplaire que nécessaire pour la mise à la distribution des producteurs) afin de le diffuser autant dans son contenu (formation et renforcement de capacité) que dans sa distribution physique (sensibilisation) ;
- ✓ Réviser et éditer les guides pratiques, les affiches et dépliants dans le cadre de la préparation des activités de sensibilisation.

VIII.2. La vulgarisation des pratiques du bio confinement

Il s'agira dans la mise en œuvre du plan opérationnel, de vulgariser les bonnes pratiques d'élevage qui favoriseront soit le maintien d'une stabilité sur le plan épidémiologique, et le contrôle des facteurs de risque de propagation dans l'unité de production et notamment :

- ✓ La mise en claustration des tous les porcs ;
- ✓ La mise en place des élevages en matériaux favorisant une bonne désinfection ;
- ✓ L'incitation à mettre en place les clôtures autour de chaque unité d'élevage ;
- ✓ La mise en place et la vulgarisation de la bonne utilisation des pédiluves, des autoclaves, des pratiques de ports des vêtements de travail exclusifs à la ferme ;
- ✓ La bonne gestion des effluents et du lisier ;
- ✓ La pratique de l'utilisation des désinfectants des personnes, des matériels de travail utilisés, des infrastructures d'élevage, etc. ;
- ✓ L'utilisation du matériel propre à chaque unité de production ou à chaque bâtiment ;
- ✓ La promotion de l'installation des exploitations porcines respectant les critères de biosécurité.

VIII.3. La vulgarisation de la pratique de la bio exclusion

Il s'agira dans la mise en œuvre du plan opérationnel, de vulgariser les bonnes pratiques de biosécurité dans le déplacement et la commercialisation des procs et des produits d'élevage porcin.

- ✓ Le renforcement du contrôle des mouvements de porcs et autres suidés sur les frontières terrestres, aux ports et aéroports ;
- ✓ La redynamisation des check points et des postes d'inspection sanitaire vétérinaires, et le renforcement de l'inspection sanitaire vétérinaire à tous les maillons de la chaîne de production ; il s'agira de l'installation de postes de contrôle sanitaire à des endroits stratégiques pour renforcer le contrôle des mouvements des porcs les principaux axes où existent les flux importants de porcs vers les zones de consommation ;
- ✓ Le renforcement des mesures de biosécurité pour les véhicules, les trains, et tout autre moyen de transport des porcs et des matériel d'origine porcine ;

- ✓ La vulgarisation des bonnes pratiques et le respect des principes du bien-être animal dans le transport des porcs ;
- ✓ Le suivi de l'application de la traçabilité des porcs et des matériels porcins ;
- ✓ La visite régulière des marchés de porcs. Elle se fera de manière journalière dans le cadre de la surveillance épidémiologique de routine ou de l'inspection sanitaire vétérinaire. Il s'agit d'un contrôle visuel et documentaire des animaux amenés au marché pour y être commercialisés. L'agent de terrain établira des statistiques sur le nombre d'animaux présents sur le marché ainsi que les différentes origines des lots de porcs ;
- ✓ La mise en place d'un cordon sanitaire autour de la zone de sécurité. Il s'agit d'un dispositif empêchant toute forme d'entrée de la maladie dans la zone indemne. L'installation d'un cordon sanitaire et la mise en place d'un dispositif de surveillance épidémiologique, supposent que les moyens sont dégagés pour permettre un fonctionnement efficace dudit dispositif ;
- ✓ La promotion de l'élevage de porcs dans les conditions de biosécurité requises. Les éleveurs seront encouragés à élever les porcs dans le respect des normes de biosécurité et suivant l'itinéraire technique approprié pour chaque spéculation choisie. L'élevage en claustration sera promu, au détriment de celui en divagation qui est un facteur de diffusion de la PPA.

VIII.4. La lutte contre la divagation des porcs

La divagation des porcs est un facteur important dans la transmission de la Peste Porcine Africaine et dans la dissémination de la maladie entre la faune sauvage et le cheptel traditionnel. Dans les zones rural où elle constitue le système prédominant, elle est le mode unique d'élevage à travers lequel les animaux se nourrissent seul, et surviennent à leurs besoins. Ainsi dans le cadre du présent plan opérationnel, la lutte contre la divagation des porcs sera menée de manière continue et intense. Elle prendra trois formes :

- ✓ Le renforcement de capacités des pouvoirs publics (autorités municipales et services vétérinaires) dans le domaine du contrôle et de la réglementation en matière de mouvement de bétail ;
- ✓ Campagne de sensibilisation des populations sur la mise en claustration des porcs ;
- ✓ L'appui à la mise en place des parcours communautaires des porcs dans les grands bassins d'élevage porcin de système extensif.

Une étude de faisabilité de la mise en place des parcours communautaires doit être réalisée dépendant des aspects socio-économiques et de la production des différents animaux.

VIII.5. L'élaboration participative d'un système d'identification et de traçabilité dans la chaîne de valeur

La lutte contre la Peste Porcine Africaine doit être basée sur la recherche des foyers de maladie ou du virus, et la recherche des sources d'infection et des facteurs de propagation. Dans le présent plan de lutte, il est important que tous les efforts post diagnostic soient faits pour remonter les sources d'infection afin de garantir une efficacité et une durabilité des actions de lutte à entreprendre. Cette traçabilité n'est possible que si les éleveurs ainsi que leurs animaux sont connus et identifiés. À cet effet, le présent plan prévoit :

- ✓ Une étude pour un plan de marquage et de traçabilité ;
- ✓ L'immatriculation et l'identification des acteurs ;
- ✓ Le marquage des animaux.

VIII.6. La mise en place des ilots d'exploitation indemne pour l'achat et la diffusion du matériel animale sain

La distribution du matériel animale est un maillon clé de la production porcine, dont le rôle est également très important dans la dissémination de la maladie. Le présent plan opérationnel de lutte prévoit l'assainissement des exploitations sinistrées. Il sera donc question de les repeupler dans le cadre de la relance des activités de production.

A cet effet, la mise en œuvre du plan de biosécurité et de l'identification des exploitations va prévoir non seulement l'élaboration des normes de biosécurité, mais également la vulgarisation et le suivi de la mise en application desdites normes.

Ainsi, pour ce qui est des fermes de production de porcelets améliorés (animaux d'élevage), le suivi de la mise en application des normes de biosécurité accordera une attention particulière à ces exploitations. Des normes particulières seront élaborées pour l'installation des unités de production, la conduite de l'élevage et la qualité génétique des animaux à distribuer.

Chaque année, une évaluation sera faite des exploitations enregistrées sur le plan zootechniques et sanitaire et un certain nombre de ferme sera autoriser à distribuer les porcelets d'élevage. Les autres exploitations seront considérées comme naisseur-engraisseurs, avec la sortie des animaux exclusivement destinés à l'abattage.

IX- LA FORMATION ET LES RENFORCEMENTS DES CAPACITES, INFORMATION ET SENSIBILISATION DES ACTEURS

Le plan stratégique de lutte contre la Peste Porcine Africaine avait proposé que cette lutte soit inclusive et participative. Le présent plan opérationnel maintien cette orientation stratégique et propose des activités d'intense de sensibilisation en vue d'une mobilisation de tous les acteurs de la filière et la mise en place d'un cadre favorable à la communication de masse, et les renforcements de capacités thématiques afin de doter des différents intervenants, des aptitudes à jouer avec dextérité le rôle qui leur sont assignés dans la mise en œuvre du plan opérationnelle.

IX.1. Les renforcements de capacité des producteurs

Une fois ces acteurs organisés et structurés, ils bénéficieront des formations et des renforcements de capacité divers pour ériger les structures ainsi organisées en structures de producteurs à vocation sanitaire, et leur apporter des arguments techniques pour l'amélioration de la productivité et de la compétitivité de la filière . A cet effet, un plan de formation des acteurs sera élaboré par l'unité de coordination de la mise en œuvre du plan opérationnel, et un programme annuel de renforcement de capacité sera élaboré chaque année. Un ensemble d'ateliers thématiques sera déroulé en fonction des besoins spécifiques des acteurs.

On pourra avoir trois types de formation en fonction des cibles.

- ✓ Élaboration d'un plan de formation ;
- ✓ Des ateliers de formation des formateurs ;
- ✓ Ateliers de renforcement de capacité des responsables de suivi ;
- ✓ Des ateliers de renforcement de capacité des acteurs.

Entre autres modules de formation le plan de formation pourra intégrer les points d'attention suivants :

- ✓ Le rapportage des foyers par les éleveurs ;
- ✓ L'importance de l'alerte rapide ;

- ✓ L'importance de la lutte collective ;
- ✓ La biosécurité dans la filière porcine ;
- ✓ Le contrôle participatif des foyers de maladie ;
- ✓ Les mesures à prendre dans les foyers ;
- ✓ Les mesures à prendre dans les zones de sécurité ;
- ✓ Les mesures à prendre dans les zones d'observation ;
- ✓ L'identification et la traçabilité ;
- ✓ Les techniques de production ;
- ✓ L'alimentation des porcs et la biosécurité,
- ✓ La commercialisation et la biosécurité ;
- ✓ La conservation et la biosécurité ;
- ✓ La biosécurité et la gestion durable de l'environnement ;
- ✓ La gestion des effluents ;
- ✓ La sécurité sanitaire des aliments.

IX.2. La sensibilisation et gestion des informations zoonosaires

IX.2.1. La mise en place d'un plan de communication

La sensibilisation démarrera par l'élaboration d'un plan de communication qui intégrera une approche spécifique à chaque situation épidémiologique et une transversale pour la communication vis-à-vis du grand public et de l'opinion nationale. Le plan de communication devra décrire les activités communicationnelles, les outils de communication et les supports spécifiques aux cibles, à l'environnement et aux situations épidémiologiques prévalentes.

Le plan de communication sera mis en œuvre par une unité de communication qui devra être animée par une équipe de professionnel pour plus d'efficacité.

IX.2.2. La gestion des informations zoonosaires

Un protocole de gestion des informations zoonosaires sera mis en place dans le cadre du plan de communication avec pour objectif de communiquer avec tous les acteurs de manière à donner la bonne information en temps opportun et dans le but de mettre à contribution tous les acteurs concernés par les situations ponctuelles à la gestion de ladite situation.

Le plan stratégique avait pour cela prévu deux types d'action qui sont ainsi intégrées dans le présent plan opérationnel à savoir :

- ✓ Les actions d'information et de sensibilisation spécifiques pour la gestion des foyers ou la gestion communicationnelle de la crise sanitaire (spécifique aux zones d'infection et de surveillance),
- ✓ Les actions d'information et de sensibilisation spécifique aux zones non infectées ou la gestion communicationnelle préventive dans les zones où la maladie n'est pas rapportée (zones indemnes et en période d'accalmie).

IX.2.2.1. La gestion communicationnelle de la crise sanitaire

Au cours des de crise sanitaire dans les zones de foyers (zone d'infection et de surveillance), la gestion de l'information devra suivre un canevas précis :

- ✓ Dès le rapportage d'une suspicion, l'agent du réseau doit informer son supérieur hiérarchique et faire une descente de terrain pour effectuer des prélèvements et les acheminer au laboratoire ;
- ✓ Avant la confirmation par le laboratoire, aucune information parlant d'un cas de PPA ne doit circuler pour éviter les égarements. L'éleveur concerné est tenu non seulement de garder l'information, mais surtout d'observer les mesures de biosécurité ;
- ✓ Les informations à donner aux éleveurs sont des messages de sensibilisation orientés vers une augmentation du niveau de biosécurité autour des élevages, ceci jusqu'à l'obtention du statut de l'exploitation ; dès l'obtention des résultats d'analyse, si la peste porcine n'est pas confirmée, ces informations demeurent ;
- ✓ Si les résultats sont positifs, la gestion de l'information prend un coup d'accélération, mais à travers un canal précis. Ce canal est le canal technique à travers l'équipe d'intervention à mobiliser, et des réunions de concertation ;
- ✓ Le choix du communicateur est fait en réunion technique. Celui-ci peut être le responsable local ou un membre de l'équipe d'intervention ;
- ✓ Le message doit être élaboré en réunion entre les responsables locaux et les membres de l'équipe d'intervention venant en appui ;
- ✓ Le contenu du message doit pouvoir informer sans toutefois susciter la peur, la situation épidémiologique réelle doit être révélée accompagnée des mesures à prendre par chaque cible pour éviter le mal et éviter d'être l'agent disséminateur ;
- ✓ La communication doit commencer par la réunion avec les responsables de l'administration avec qui le message est débattu, l'objectif étant que ce dernier prenne un acte administratif imposable à tous les acteurs ;
- ✓ La réunion avec les forces de l'ordre suit immédiatement après l'onction acquise de l'autorité administrative ;
- ✓ L'identification des cibles s'opère par la suite dans le cadre du recensement porte à porte dans la zone du foyer et ces derniers sont conviés à un atelier de sensibilisation et leurs coordonnées téléphoniques sont enregistrées pour le suivi ;
- ✓ La tenue d'un atelier de sensibilisation est donc la dernière étape et vise à informer tous les acteurs du problème et à débattre avec eux l'application des mesures arrêtées par l'autorité administrative, le cadre de suivi est également débattu et adopté ;
- ✓ Au cours de cet atelier, les supports d'information et de sensibilisation sont gratuitement distribués aux acteurs (affiches, dépliants, documentation sur la maladie, fiche techniques, etc.) ;
- ✓ Le suivi du foyer peut s'effectuer par communication téléphonique journalière avec chaque acteur. Il sera question pour les membres de l'équipe d'intervention ou les responsables locaux des services vétérinaires de passer un coût de fil à chaque éleveurs, commerçants ou transporteurs afin d'avoir la situation de la santé de son troupeau.

IX.2.2.2. La gestion communicationnelle préventive dans les zones où la maladie n'est pas rapportée

Dans les zones non contaminées ou sur toute autre zone en temps d'accalmie, la gestion de l'information zoo sanitaire doit consister à donner aux éleveurs et aux autres acteurs des messages de sensibilisation orientés vers une augmentation du niveau de biosécurité autour des élevages et dans toute la chaîne des valeurs. Ceci peut être permanent, avec une augmentation de l'intensité de la communication dès lors qu'un nouveau foyer est soupçonné dans les environs, ceci jusqu'à l'obtention du statut de l'exploitation.

Il s'agira de vulgariser le code de biosécurité existant, de l'éditer et de le mettre à la disposition des parties prenantes.

IX.2.2.3. Les outils de communication

Les outils de communication qui seront mises à contribution devront dépendre de la circonstance et des cibles.

Les canaux de communication privilégiés pourront donc être :

a) Le téléphone portable

Il permet de passer les messages d'information et de sensibilisation, cet outil de communication sera mis à contribution au maximum de son usage dans la mise en œuvre du plan de lutte.

- ✓ Les acteurs de la filière seront identifiés et un registre sera établi ressortant les numéros de téléphone ;
- ✓ Dans les foyers de maladie, les éleveurs seront saisis par appel téléphonique et pourront être éduqués sur les mesures à prendre ;
- ✓ Les informations pertinentes pourront être transmises par SMS à toutes les cibles ;
- ✓ Un numéro de téléphone local, départemental, régional ou national pourra mis à la disposition des éleveurs pour tous les renseignements nécessaires à prendre auprès des responsables techniques officiels ;
- ✓ Les services maxima seront négociés avec les opérateurs de la téléphonie mobile existant sur le terrain.

b) L'usage des radios locales :

Les radios locales devront également être mises à contribution dans la communication sanitaire pour passer des messages au grand public lors des crises sanitaires. Les tranches d'antenne en langue locale seront animées et les informations urgentes pourront être diffusées pour les petits éleveurs et les commerçants locaux.

c) Les télévisions nationales

Les chaînes de télévision à grande écoute seront également utilisées dans la mise en œuvre de cette stratégie. Pour cela, l'unité communication du réseau sera chargée de concevoir des documentaires, des spots publicitaires et des reportages à diffuser en tant que de besoin pour la sensibilisation de tous les acteurs de la filière.

d) Internet

La communication électronique par voie de l'internet pourra également être mise à contribution pour l'accès aux informations et à la documentation technique sur la biosécurité, la gestion des risques sanitaire, sur la santé porcine et tout autre élément pertinent pouvant renforcer les capacités des producteurs. Pour ce faire, une fenêtre sera ouverte sur le site web du MINEPIA et sera actualisée à une fréquence au moins mensuelle. Ce canal de communication sera surtout utilisé pour les agents du réseau d'épidémiologie, les vétérinaires privés, les grandes entreprises de production, les organisations de producteurs.

e) Les supports écrits de sensibilisation

Le présent plan d'action pourra intégrer l'actualisation de ces supports écrits de sensibilisation pour le grand public :

- ✓ Affiches ;
- ✓ Dépliants ;
- ✓ Banderoles en cas de besoin ;
- ✓ Flyers ;

f) Les autres canaux de communication seront :

- ✓ Réunions entre les agents du réseau et les organisations de producteurs ;
- ✓ Ateliers à l'intention des agents du réseau et les organisations de producteurs ;
- ✓ Séminaires à l'intention des agents du réseau et les organisations de producteurs ;
- ✓ Fora d'échange entre producteurs ;
- ✓ Rencontres bilatérales entre producteurs.

X- LE SUIVI ET EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN OPERATIONNEL DE LUTTE

Le suivi et l'évaluation prévu par le plan stratégique est repris ainsi qu'il suit :

Un atelier annuel de programmation au cours duquel les activités annuelles sont planifiées et un atelier d'évaluation annuel pour évaluer les activités mises œuvre au cours de l'année.

Entre les deux ateliers, des missions de suivi et des missions d'évaluation seront planifiées sur la base des termes de référence adoptées en début d'exercice et pris en compte dans les programmes planifiés.

Une programmation annuelle nationale élaborée et déclinée en programmations régionales. On aura ainsi un atelier régional de programmation des activités, des missions de suivi de mise en œuvre des activités programmée, des études d'évaluation et des ateliers d'évaluation.

X.1. Les ateliers nationaux de programmation

Ces ateliers vont se tenir à chaque début d'exercice. Ils réuniront les responsables nationaux et les responsables des services déconcentrés du niveau régional en charge de la gestion du dispositif opérationnel de lutte. Chaque atelier annuel de programmation s'achèvera par l'élaboration d'un document de programmation qui explicitera les objectifs fixés à chaque région, déclinés en objectifs départementaux et les activités à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs ainsi que les résultats attendus à la fin de la campagne.

X.2. Le suivi interne de la mise en œuvre de la programmation annuelle des activités

Ceci consistera à :

- ✓ Veiller à la bonne exécution des activités par les agents du réseau spécifique et les équipes d'intervention ;
- ✓ Collecter les données journalières à la base, à les agréger aux différents niveaux hiérarchique (arrondissements, départemental, régionale) et les compiler au niveau national par les trois unités opérationnelles dans un premier temps ;

- ✓ Elaborer les rapports (d'arrondissement, départementaux, régionaux). Ces rapports permettront de rédiger un rapport mensuel, trimestriel et annuel des activités de la lutte qui pourront être exploités pour les évaluations.

X.3. Les missions de suivi interne

Il s'agira des descentes de terrain périodiques des responsables nationaux et régionaux du réseau et de l'équipe d'intervention rapide afin de suivre la mise en œuvre des programmations annuelles. Ainsi, on aura :

- ✓ Les missions nationales qui consisteront aux descentes de terrain des responsables nationaux ;
- ✓ Les missions régionales qui consisteront aux descentes de terrain des responsables de régionaux. ;
- ✓ Les missions conjointes mises en œuvre entre les responsables nationaux et régionaux collégialement.

Ces missions de suivi seront sanctionnées par l'élaboration des rapports de mission qui seront exploités lors de l'évaluation finale.

X.4. Les réunions de suivi et d'évaluation interne

Afin d'évaluer les travaux à l'interne, il sera institué une réunion de suivi et d'évaluation interne régionale de la mise en œuvre du plan de lutte et une réunion suivi et d'évaluation nationale de la mise en œuvre du plan de lutte.

X.4.1. Réunion de suivi et d'évaluation interne régionale de la mise en œuvre du plan de lutte

Cette réunion se tiendra à la fréquence trimestrielle et réunira autour du responsable régional tous les responsables départementaux du réseau d'épidémiosurveillance, les responsables de l'équipe régionale d'intervention. Au cours de cette réunion, les rapports trimestriels départementaux sont passés en revue et les activités régionales programmées seront évaluées. La réunion sera sanctionnée par un rapport d'évaluation régional.

X.4.2. Réunion de suivi et d'évaluation nationale de la mise en œuvre du plan de lutte

Elles se tiendront sur la base semestrielle et réuniront les responsables régionaux du réseau de surveillance, les responsables des équipes d'intervention régionale et nationale. Cette réunion permettra de passer en revue les rapports trimestriels régionaux et d'évaluer la mise en œuvre du plan de lutte. La réunion sera sanctionnée par l'élaboration d'un rapport d'évaluation semestrielle de la mise en œuvre de la programmation annuelle.

X.5. Les enquêtes épidémiologiques périodiques

Afin d'évaluer la mise en œuvre du plan de lutte, une enquête épidémiologique nationale sera menée sur une base triennale. Cette enquête se déroulera sur toute l'étendue du territoire et mettra à contribution toutes les parties prenantes :

- ✓ Le réseau de surveillance spécifique à la PPA ;
- ✓ Le LANAVET et si possible un laboratoire de référence l'OIE ;
- ✓ Les organisations de producteurs à vocation sanitaire ;
- ✓ Les consultants externes.

Des données de terrain seront collectées à travers le réseau. La base de données du réseau sera exploitée, et l'évolution de la maladie sera ainsi établie.

Les enquêtes épidémiologiques seront ponctuées par un atelier de revue du plan de lutte. Ainsi au cours de la première phase de mise œuvre du présent plan de lutte (six ans), trois enquêtes transversales seront menées :

- ✓ Première enquête ou enquête de référence pour établir la situation épidémiologique au début du projet,
- ✓ Deuxième enquête à mi-parcours : année III,
- ✓ Troisième enquête : année VI.

X.6. Les ateliers de revue à mi-parcours

Ces ateliers se feront le cadre du redimensionnement des plans de lutte. Ils regrouperont les représentants de toutes les composantes institutionnelles de la filière et celles participant à la mise en œuvre du plan de lutte. La tenue de ces ateliers aboutira à la validation et à la publication des résultats des enquêtes transversales.

Ainsi au cours de la première phase de mise œuvre du présent plan de lutte (six ans), deux ateliers de revus à mi-parcours seront menés :

- ✓ Première atelier : année III,
- ✓ Deuxième atelier : année VI

X.7. Indicateurs de résultats

X.7.1. Indicateurs d'activités

Les indicateurs d'activités sont repris dans le tableau détaillé d'activités et de tâches budgétisés.

X.7.2. Indicateurs de résultats

Les indicateurs de résultats sont les suivants :

- ✓ L'incidence de la Peste Porcine Africaine sur la base des évaluations rapportés par le réseau et confirmée par le laboratoire ;
- ✓ Le nombre de foyers des maladies rapportés et assainis ;
- ✓ Le taux de mortalité.

XI- RÔLES DES DIFFERENTES PARTIES PRENANTES

XI.1. Rôle du Ministère de l'Élevage, des Pêches et des Industries Animales (MINEPIA)

Le MINEPIA est chargé de la gestion de la santé animale au Cameroun. A ce titre, il mettra en place le dispositif de mise en œuvre, mettra à la disposition du programme de lutte le personnel et toutes les ressources nécessaires. Il donnera par ailleurs les orientations techniques au programme devra approuver les programme d'activité et les rapports soumis à lui par l'unité de coordination.

Pour mener à bien les activités liées à la mise en œuvre du plan de lutte, le MINEPIA devra :

- ✓ Mettre en place un réseau de surveillance de la Peste Porcine Africaine ;
- ✓ Mettre en place le dispositif spécial de gestion des foyers (l'équipe centrale et les équipes régionale d'intervention rapide devant appuyer les services de terrain dans la prise en charge des foyers) ;

- ✓ Améliorer le cadre juridique par l'adoption d'un texte juridique sur la biosécurité dans la filière de porcine ;
- ✓ Améliorer et compléter la réglementation en matière d'indemnisation suite aux maladies animales.

XI.2. Le Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation et du Ministère Charge de la Défense

Dans le cadre de l'application des mesures de lutte contre une épizootie de PPA, les autorités administratives sont appelées à prendre les mesures d'urgences et les faire appliquer. Elles sont également sollicitées lors de l'application de l'APDI signé par le MINEPIA, une fois que les analyses de laboratoire ont confirmé la présence du virus.

XI.3. Les forces de sécurité et l'ordre

En cas de nécessité, notamment quand il s'agit des opérations d'abattage sanitaire, la police ou la gendarmerie sont sollicitées. En cas d'incinération des objets souillés et des matériaux divers issus des exploitations atteintes, l'expertise des pompiers est requise.

XI.4. Les acteurs de la filière

La clef du succès d'un projet de contrôle de PPA est la participation active de tous les acteurs de la filière, à savoir : les éleveurs, transporteurs, les commerçants, les gratteurs, les braiseurs, les charcutiers, les restaurateurs.

XI.4.1. Les éleveurs de porcs

Leur participation à la mise en œuvre du plan opérationnel de contrôle se traduira par :

- ✓ L'adoption par tous des règles de biosécurité dans l'activité de production,
- ✓ L'obligation de soumettre les animaux à l'inspection sanitaire vétérinaire avant la vente,
- ✓ L'obligation de se soumettre aux visites des vétérinaires ;
- ✓ L'acceptation par les producteurs de rapporter les cas de suspicion identifiées sur le terrain ;
- ✓ La participation aux activités des GEVS dans la surveillance et la gestion des foyers de PPA.

XI.4.2. Les transporteurs

Compte tenu de leur rôle important dans la dissémination des maladies, la participation des transporteurs à la mise en œuvre du plan stratégique est cruciale et se traduira par :

- ✓ L'adoption par tous des règles de biosécurité dans l'activité du transport,
- ✓ Le respect des contrôles de routine ;
- ✓ La participation des transporteurs aux activités des organisations des producteurs à vocation sanitaire.

XI.4.3. Les commerçants

C'est la tranche d'acteurs la mieux structurée et la plus constituée de professionnels ou des personnes vivant essentiellement de la profession.

La participation des commerçants à la mise en œuvre du plan opérationnel de contrôle de la Peste Porcine Africaine doit se manifester par :

- ✓ L'adoption par tous des règles de biosécurité dans l'activité de commercialisation ;
- ✓ L'acceptation de soumettre leurs animaux et leurs exploitations aux contrôles vétérinaire de routine ;
- ✓ L'acceptation par les producteurs de rapporter les cas de suspicion identifiées sur le terrain ;
- ✓ La participation des transporteurs aux activités des organisations des producteurs à vocation sanitaire ;
- ✓ L'adoption des bonnes pratiques dans l'activité.

XI.4.4. Les opérateurs d'abattoirs de porcs communément appelés « gratteurs »

Ce sont les opérateurs des abattoirs de porcs, des professionnels de l'abattage, du traitement, de la découpe des carcasses, généralement actifs en tant qu'auxiliaires des commerçants. Certains sont souvent appelés à rendre service (occasionnellement) en dehors des abattoirs, et surtout dans les cas des foyers où ils sont utilisé par les éleveurs sinistrés pour nettoyer clandestinement les animaux et les écouler frauduleusement au risque de la dissémination volontaire et préméditée du virus.

Cette classe d'opérateurs constitue un risque assez important, et est également la plus difficile à gérer dans un cadre organisationnel. Un accent doit être mis dans la mise en œuvre du plan opérationnel pour en faire les agents principaux de renseignement et des groupements de producteurs à vocation sanitaire.

XI.4.5. Les bouchers et Les "braiseurs"

Si ces acteurs sont devenus économiquement importants pour ce qui est de la distribution de la viande, ils sont autant important pour ce qui est de la propagation du virus de la PPA en ceci que très souvent, et dès que l'occasion se présente, ils se rendent dans les élevages pour chercher acquérir leur marchandise. C'est ainsi que certains éleveurs véreux et insouciants, vont faire appel aux braiseurs et bouchers chaque fois qu'ils soupçonnent un cas de maladie dans leurs exploitations, et sont généralement prêts à brader les animaux au prix le plus bas, pourvu qu'ils s'en débarrassent et qu'ils tirent le minimum de capital, afin d'éviter une perte totale.

La participation des bouchers, charcutiers, braiseurs et gratteurs à la mise en œuvre de la stratégie de contrôle de la Peste Porcine Africaine doit se manifester par :

- ✓ L'adoption par tous des règles de biosécurité dans les activités professionnelles,
- ✓ Le respect des contrôles de routine ;
- ✓ L'acceptation par les producteurs de rapporter les cas de suspicion identifiées sur le terrain ;
- ✓ Leur participation aux activités des organisations des producteurs à vocation sanitaire.

XI.4.6. Les consommateurs

Parmi les consommateurs, on peut citer les familles qui achètent directement les animaux dans les élevages ou au marché pour les grandes festivités familiales, les familles qui achètent la viande de porc au kilo directement chez le boucher ou à certaines occasions des porcs sur pied, les consommateurs des produits issus de la viande de porc qui s'alimentent par le biais des restaurants, etc. leurs rôles à la mise en œuvre du plan opérationnel se traduira par :

- ✓ La participation par la sanction économique par le refus d'acheter les animaux ou les viandes malades ou suspectes ;
- ✓ La dénonciation de cas suspect aux autorités compétentes.

XI.4.7. Les organisations de producteurs

La participation des organisations des producteurs à la mise en œuvre du plan opérationnel de contrôle de la Peste Porcine Africaine doit se manifester par :

- ✓ La contribution aux activités par l'appui aux services public pour la mobilisation des producteurs à la base ;
- ✓ La participation aux campagnes de sensibilisation ;
- ✓ La participation aux campagnes d'assainissement ;
- ✓ La participation au contrôle des mouvements de porcs ;
- ✓ La participation à la surveillance des maladies porcines.

XI.4.8. Le LANAVET

Le Laboratoire National Vétérinaire (LANAVET) sera le principal laboratoire national de référence pour le diagnostic de la PPA autant par son siège à Garoua que par son annexe de Yaoundé ou par ses branches régionales en cours de mises en place à Bafoussam, Douala et Ngaoundéré.

Le Laboratoire National Vétérinaire devra être l'outil de diagnostic pour la confirmation des cas dans la mise en œuvre du présent plan opérationnel de lutte.

XII- COORDINATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN

Le plan opérationnel sera mis en œuvre par la Direction des Services Vétérinaires en tant que Maitre d'Ouvrage Délégué, qui rendra compte au Ministre de l'Elevage, des Pêches et des Industries Animales maitre d'Ouvrage.

Sa mise en œuvre sera supervisée par un Comité Technique d'Orientation du Plan Opérationnel de Contre de la PPA qui sera appelé le Comité PPA, et de suivi qui sera l'organe technique suprême mis en place pour superviser la mise en œuvre, valider les plans d'action de l'unité de coordination à soumettre à l'approbation du Ministre de l'Elevage, ainsi que les rapports d'activités.

Il devra rendre compte au Ministre de l'Elevage de ses activités et sera présidé par le Directeur des Services Vétérinaires.

L'unité de Coordination sera l'organe d'exécution du plan opérationnel sous la supervision du Comité technique de supervision et d'orientation qui sera dirigé par un Coordonnateur appuyé par deux cadres dont un responsable de la surveillance et l'autre responsable de la gestion des foyers.

Le responsable de la surveillance sera de préférence un cadre du RESCAM qui aura sur le terrain des collaborateurs à raison d'un par département, pour la surveillance, la détection et le rapportage des foyers de maladie.

Le Responsable de la gestion des foyers sera le chef de l'équipe d'intervention d'urgence à la DSV et aura un responsable régional dans chacune des régions comme collaborateur qui jouera le rôle de Chef d'équipe régionale d'appui à la gestion des foyers.

XII.1. Le Comité PPA

Le Comité PPA sera l'organe technique d'orientation du Projet qui proposera au Maître d'Ouvrage les avis techniques concernant la mise en œuvre du projet. Il sera constitué de :

Président :

1. Le Directeur des Services Vétérinaires

Membres :

2. Le Directeur du Développement des Productions et des Industries Animales ;
3. Le Chef de la Division des Etudes, de la Programmation, de la Coopération et des Statistiques ;
4. Le Secrétaire Permanent du RESCAM ;
5. Les représentants des projets, programmes et organisme intéressé par la lutte contre la PPA,
6. Un représentant du LANAVET,
7. Un représentant de l'Ordre National des Vétérinaires du Cameroun ;
8. Les représentants des Partenaires Techniques impliquées dans les activités d'éradication de la PPA ;
9. Un représentant des producteurs de porcs;
10. Un représentant des commerçants des porcs;
11. Un représentant des bouchers et restaurateurs ;

Rapporteurs.

12. Le Coordonnateur de la mise en œuvre du plan opérationnel de contrôle

XIII- CADRE LOGIQUE

Composante	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Résultats attendus	Intrants (éléments de coût)	Financement		Chronogramme					
						Montant	Source	An1	An2	An3	An4	An5	
Composante I : Appuis et accompagnements à la mise en place du cadre organisationnel et structurel adapté à la lutte ;	L'organisation et la structuration des acteurs	Une étude d'élaboration d'un plan d'accompagnement à la structuration des acteurs de la filière porcine	Rapport de l'étude	Un plan national de structuration des acteurs est élaboré	Étude	15 000	RIO po RE						
		Appuis et accompagnements à la mise en place des structures interprofessionnelles ou professionnelles locales	Organisations professionnelles ou interprofessionnelles locales	Nombres d'organisations professionnelles ou interprofessionnelles locales fonctionnelles	Frais d'organisation, frais de carburants, honoraires des consultants	180 000	RIO po RE						
		Appuis et accompagnements mise en place des structures interprofessionnelles ou professionnelles départementales	Organisations professionnelles ou interprofessionnelles départementales	Nombres d'organisations professionnelles ou interprofessionnelles départementales fonctionnelles	Frais d'organisation, frais de carburants, honoraires des consultants	58 000							
		Appuis et accompagnements à la mise en place des structures interprofessionnelles ou professionnelles régionales et nationale	Organisations professionnelles ou interprofessionnelles régionales et nationale	Nombres d'organisations professionnelles ou interprofessionnelles régionales et nationale fonctionnelles	Frais d'organisation, frais de carburants, honoraires des consultants	50 000							
	Sous-total						303 000						
	La mise en place des mutuelles locales et régionales de protection et de relance des exploitations assainies	Élaboration participative d'un cadre normatif devant régir les exploitations porcines	Cadre normatif	Un cadre normatif disponible	Frais d'organisation, honoraires des consultants	15 000							
		Suivi de la mise en vigueur de ce cadre normatif	Nombre d'exploitations mises aux normes	Les exploitations porcines respectent les normes sanitaires nationales	Frais de mission, d'organisation de réunion, frais de carburant	20 000							
		Mise en place d'un mécanisme participatif et privé de levé de fonds pour accompagner les producteurs	La mutuelle de relance des exploitations sinistrées est créée	La mutuelle de relance des exploitations sinistrées est créée	Frais de mission, d'organisation de réunion, frais de carburant	20 000							
		Mise en fonctionnement de la mutuelle de relance des élevages sinistrés	La mutuelle de relance des exploitations sinistrées fonctionnelles	Nombre d'éleveurs participant à la mise en place des ressources pour la relance des exploitations sinistrés et bénéficiant de l'appui à la relance	Frais d'organisation, frais de carburants, subvention pour la mise en place du fond de relance	150 000							
	Sous-total						205 000						
Total Composante I						508 000							
Composante II : organisation des services	Un réseau d'épidémiologie spécifique pour la	L'élaboration du cadre fonctionnel du réseau spécifique PPA	Cadre fonctionnel du réseau spécifique PPA	Cadre fonctionnel du réseau spécifique PPA est élaboré	Frais d'organisation à la réunion	10 000							

Composante	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Résultats attendus	Intrants (éléments de coût)	Financement		Chronogramme					
						Montant	Source	An1	An2	An3	An4	An5	
vétérinaires spécifique à la lutte contre la PPA	surveillance de Peste Porcine Africaine	L'élaboration de la procédure et des outils de surveillance spécifiques	Nombre de procédure et d'outils de surveillance spécifiques disponibles	Nombre de procédure et d'outils de surveillance spécifiques sont disponibles	Frais d'organisation à la réunion et honoraire de consultants	10 000							
		La mise en fonctionnement par l'identification des agents	Nombre d'agents du réseau en poste et actifs	Les agents du réseau sont en poste et actifs	Frais de mission, d'organisation de réunion, frais de carburant	10 000							
		Formation à la surveillance spécifique	Nombres d'agents du réseau formés	Nombres d'agents du réseau sont formés	Frais d'organisation de séminaire	50 000							
		L'organisation des exercices de simulation	Nombres d'agents du réseau formés	Nombres d'agents du réseau sont formés	Frais d'organisation de séminaire	50 000							
		L'équipement du réseau	Nombre et types d'équipement mis à la disposition du réseau	Les capacités opérationnelles du réseau sont améliorées	Des outils de communication, d'informatique, matériels roulants	250 000							
	Sous-total						380 000						
	La mise en place l'unité spéciale d'intervention et d'appui technique pour la prise en charge des foyers de PPA	Mise en place de l'unité spéciale d'intervention pour la prise en charge des foyers	Cadre fonctionnel de l'unité spéciale d'intervention pour la prise en charge des foyers de ppa	Cadre fonctionnel l'unité spéciale d'intervention pour la prise en charge des foyers de ppa est élaboré	Frais d'organisation à la réunion	10 000							
		L'élaboration des procédures standards opérationnelles	Nombre de procédures standards opérationnelles disponibles	Les procédures standards opérationnelles sont disponibles	Frais d'organisation à la réunion et honoraires de consultants	10 000							
		La mise en fonctionnement par l'identification des cadres et leur formation à la prise en charge des foyers	Nombre de cadres en poste et actifs	Les cadres de l'équipe d'intervention sont en poste et actifs	Frais de mission, d'organisation de réunion, frais de carburant	10 000							
		Formation des cadres de l'unité spéciale d'intervention rapide	Nombres de cadre de l'équipe d'intervention formés	Les cadres de l'équipe d'intervention sont formés	Frais d'organisation de séminaire	30 000							
		L'organisation des exercices de simulation	Nombres de cadre de l'unité spéciale formés	Les cadres de l'unité spéciale sont formés	Frais d'organisation de séminaire	30 000							
L'équipement de l'unité		Nombre et types d'équipement mis à la disposition du réseau	Les capacités opérationnelles du réseau sont améliorées	Des outils de communication, d'informatique, matériels roulants	150 000								
Sous-total						240 000							
Total C2						620 000							
Composante III : Surveillance spécifique et protection sanitaire de la filière	Enquête préliminaire	Enquête préliminaire	Rapport d'étude disponible	La situation de référence de la maladie est connue		15 000							
	Élaboration, la révision et mise en œuvre des plans de surveillance	L'édition des outils de surveillance	Nombres de fiches d'alertes, certificats sanitaires spéciaux, les guides surveillances, les manuels de diagnostic cliniques, etc., produits et distribués	Fiches d'alertes, certificats sanitaires spéciaux, les guides surveillances, les manuels de diagnostic cliniques, etc., produite		25 000							

Composante	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Résultats attendus	Intrants (éléments de coût)	Financement		Chronogramme					
						Montant	Source	An1	An2	An3	An4	An5	
		L'identification les exploitations et exploitants des établissements de production et de transformation de porcs	Nombre d'exploitations et exploitants des établissements de production et de transformation de porcs identifiés	Tous les exploitations et exploitants des établissements de production et de transformation de porcs sont identifiés		20 000							
		Acquisition du matériel de surveillance	Quantité et type de matériel acquis	Les agents du réseau spécifiques sont mieux outillés en matériel de travail.		120 000							
		La surveillance passive communicationnelle	Nombre d'entretien téléphonique accordés aux acteurs par les agents du réseau	Avoir la situation sanitaire hebdomadaire de chaque exploitation à travers un entretien téléphonique par les agents du réseau		30 000							
		La veille communicationnelle	Le nombre d'exploitation dont le statut sanitaire est connu et vérifié chaque semaine	Toutes les suspicions sont rapportées en 2 jours au plus tard									
		Le contrôle en permanence des check points,	La proportion des véhicules de transport de porcs contrôlés aux check points	Tous les mouvements de porcs sont suivis et l'état de santé des porcs transportés est certifié		80 000							
		Contrôle des marchés de porcs	Le nombre de rapport journalier de contrôle des marchés de porc disponible	L'état de santé des porcs commercialisés est certifié		20 000							
		Contrôle des boucherie/charcuteries et des grands points de consommation de porcs	Le nombre de rapport journalier de contrôle sanitaire des boucheries/charcuterie et des points de commercialisation de porc disponible	La qualité sanitaire de la viande de porc commercialisé est certifiée		20 000							
		Enquêtes épidémiologiques triennales	Rapport d'étude disponible	La situation épidémiologique est évaluée tous les trois ans		10 000							
		Enquête sur les suidés sauvages et sur les tiques molles	Rapport d'étude disponible	Le rôle des suidés sauvages et des tiques molles sur l'épidémiologie de la maladie est connu		20 000							
		Enquête sur les risques liés aux activités des transporteurs de porcs ou des opérateurs de la restauration collectives	Rapport d'étude disponible	Les risques liés aux activités de transports et la restauration collective sont connus et maîtrisés		8 000							
		Fonctionnement des unités de terrain	Le nombre de rapports envoyés	Les rapports disponibles		300 000							
	Sous-total						668 000						
	Le zonage et le contrôle des mouvements de porcs	Surveillance passive	Nombre de suspicions déclarées par les éleveurs	Toutes les suspicions sont détectées à temps	Visites des élevages et marchés suspect, frais de mission, carburant, frais d'expédition des prélèvements	80 000							
Surveillance active		Nombre de suspicions détectées lors des descentes dans les élevages et marchés suspects	Toutes les suspicions sont détectées à temps lors des descentes dans les élevages et marchés suspects		75 000								
Analyse des données épidémiologiques		Les rapports d'analyse disponibles	Les rapports d'analyse disponibles	Fonctionnement du réseau	30 000								
Productions, édition et distribution des cartes épidémiologiques		Cartes épidémiologiques produites et distribuées	Zonage effectué et appliqué	Frais d'édition	50 000								

Composante	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Résultats attendus	Intrants (éléments de coût)	Financement		Chronogramme						
						Montant	Source	An1	An2	An3	An4	An5		
		Productions des rapports épidémiologiques	Rapports épidémiologiques disponibles	Rapports sur la situation épidémiologique établis		40 000								
		Sous-total				275 000								
Contrôle des foyers	Mobilisation des équipes Centrale et Régionales d'intervention	Le nombre des missions d'intervention des équipes centrale et régionales	tous les foyers sont circonscrits efficacement	Frais de mission, frais de carburant	100 000									
	Identification (recensement) de tous les élevages de porcs dans la zone d'infection	Nombre de recensements exhaustifs effectués dans les foyers	Tous les élevages à risque sont répertoriés et protégés	Recrutements de temporaire, repas froid, frais de déplacement, achat de petits matériels de secrétariat	100 000									
	Réunions de sensibilisation et d'information des producteurs	Nombre d'acteurs sensibilisés	Sensibilisés tous les acteurs, notamment les promoteurs des élevages à risques	Frais de communication et de réception	150 000									
	Surveillance active numérique et communicationnelle	Le nombre d'entretiens téléphoniques accordés aux promoteurs à risque	L'état de santé des exploitations à risque est régulièrement évalué pendant la gestion des foyers	Frais de communication téléphonique	25 000									
	Appui aux élevages à risque pour l'amélioration de la biosécurité	Quantité de désinfectants et de pulvérisateur mis à la disposition des exploitations à risque	Les exploitations porcines à risques sont mieux protégées dans les zones de foyers	Achat désinfectant et matériel de biosécurité	150 000									
	Mobilisation des GEVS	Nombre de producteurs mis en alerte pendant la gestion des foyers	Les suspicions sont plus facilement identifiées par les producteurs dans les zones foyers et à risque	Recrutements de temporaire, repas froid, frais de déplacement, achat de petits matériels de secrétariat	60 000									
	Abattages sanitaires dans le foyer	Nombre d'animaux et de carcasses suspectes ou infectés sont détruits	Éliminer le risque dans les foyers	Paiement main d'œuvre occasionnelle, achat chaux vives, achat combustibles, achat matériel de biosécurité	75 000									
	Décontamination et sentinellisation	Nombre d'exploitations infectées assainies	Assainir les exploitations infectées	Achat désinfectant et matériel de biosécurité, achat d'animaux et d'intrants d'élevage et paiement de la main d'œuvre occasionnelle	150 000									
	Repeuplement	Nombre d'exploitations assainies relancées	Relancer la production dans les exploitations à risque	Appui au démarrage et remise à niveau des exploitations sinistrées	200 000									
			Sous-total				1 010 000							
Suivi des foyers	Suivi des élevages post-foyer.	Nombre de mission de suivi	Le résultat des opérations d'assainissement est obtenu	Visites des élevages et marchés suspect, frais de mission, carburant, frais d'expéditions des prélèvements	25 000									
	Suivi des marchés post-foyer.	Nombre de mission de suivi	Le résultat des opérations d'assainissement est obtenu		25 000									
	Animation des GEVS post-foyer.	Nombre de GEVS animés	Le résultat des opérations d'assainissement est obtenu		25 000									
		Sous-total				75 000								
Amélioration de l'accès au diagnostic de laboratoire	Élaboration des POS	Nombre de POS élaborés et vulgarisés	Les procédures standards opérationnelles de prélèvements et de leur manipulation sont disponibles	Honoraire de consultants, et frais d'organisation de réunion techniques	10 000									

Composante	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Résultats attendus	Intrants (éléments de coût)	Financement		Chronogramme					
						Montant	Source	An1	An2	An3	An4	An5	
		Acquisition de matériel de prélèvement	Nombres et types de matériel acquis	Mettre à la disposition des agents de terrain le matériel pour effectuer des bons prélèvements pour le diagnostic de la PPA	Achat du matériel	120 000							
		Équipement des Laboratoire	Nombres et types de matériel acquis	Équiper les laboratoires régionaux en matériel de diagnostic de la PPA	Achat du matériel	90 000							
		Formation des personnels de laboratoire aux techniques d'analyse	Nombre de personnes formées	Renforcer les capacités des personnels de laboratoire aux techniques d'analyse de la PPA	Organisation d'une session de formation	10 000							
		Formation des agents de terrain pour la collecte, le traitement, la conservation et l'expédition des échantillons	Nombre de personnes formées	Renforcer les capacités des personnels de terrain pour la collecte et la manipulation des échantillons pour d'analyse de la PPA	Organisation d'une session de formation	30 000							
		Expédition des échantillons	Nombre de prélèvement expédiés aux laboratoires	Permettre aux laboratoires d'avoir des prélèvements de bonne qualité pour assurer le diagnostic	Frais d'expédition	20 000							
		Paielement des frais d'analyse	Nombre de prélèvements dont les analyses sont payées	Payer les honoraires de laboratoire	Frais d'analyse	40 000							
	Sous-total					320 000							
TOTAL COMPOSANTE 3						2 348 000							
Composante IV : Développement de la biosécurité et de la compétitivité de la chaîne de valeur porcs	La révision de la documentation technique sur la biosécurité en élevage de porcs	Organisation d'un atelier de révision du code de biosécurité	Le document du code revisité	Le code de biosécurité est révisé	Frais d'organisation, honoraires des consultants	10 000							
		Édition du code de biosécurité	Nombre d'exemplaires produits	Le code de biosécurité est produit en autant d'exemplaires que nécessaires	Frais d'édition	10 000							
		Révision des guides pratiques, les affiches et dépliants et autres outils de sensibilisation	Les guides pratiques, les affiches et dépliants et autres outils de sensibilisation révisés	Les guides pratiques, les affiches et dépliants et autres outils de sensibilisation sont révisés	Frais d'organisation, honoraires des consultants	10 000							
		Édition des guides pratiques, les affiches et dépliants et autres outils de sensibilisation révisés	Nombre d'exemplaires des guides pratiques, des affiches et de dépliants et autres outils de sensibilisation produits	Guides pratiques, les affiches et dépliants et autres outils de sensibilisation sont produits en autant d'exemplaires que nécessaires	Frais d'édition	10 000							
	la vulgarisation des pratiques du bio confinement	Élaboration participative des normes et procédure de biosécurité adaptées au contexte nationale et de certification	Les normes de bio-exclusion disponibles	Nombre d'élevage respectant les normes de bio-exclusion	Frais d'organisation, honoraires des consultants	10 000							
		Sensibilisation à la mise en place des élevages respectant les normes de biosécurité	Nombre d'éleveurs sensibilisés sur les normes de bio-exclusion	Nombre d'élevage respectant les normes de bio-exclusion	Frais d'organisation	25 000							
		Certification des élevages relative au respect des normes de biosécurité	Nombre d'élevage certifiés	Nombre d'élevage respectant les normes de bio-exclusion	Frais d'organisation	20 000							
Sous-total					95 000								

Composante	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Résultats attendus	Intrants (éléments de coût)	Financement		Chronogramme					
						Montant	Source	An1	An2	An3	An4	An5	
	Vulgarisation de la pratique de la bio exclusion	Renforcement du contrôle des mouvements de porcs et autres suidés sur les frontières terrestres, aux ports et aéroports	Nombre de certificat sanitaire délivré à poste aux frontières	Les risques de propagation de peste porcine africaine à l'importation sont maîtrisés	Fonctionnement des postes de contrôle aux frontières	15 000							
		Atelier d'évaluation des activités des check point	Le taux de satisfaction des check point est établi	La fonctionnalité des check point est évaluée et les mesures correctives sont proposées	Frais d'organisation, honoraires des consultants	10 000							
		Mise à niveau de l'inspection sanitaire vétérinaire des produits porcins dans les marchés et abattoirs	Le nombre d'inspecteurs formés	Les agents d'inspection sanitaire vétérinaires sont mieux outillés	Frais d'organisation, honoraires des consultants	30 000							
		Sensibilisation au respect des normes de biosécurité le long de la chaîne des valeurs porcs	Nombre d'acteurs respectant les normes de biosécurité dans la chaîne des valeurs	Les normes de biosécurité sont respectées dans la chaîne de valeurs	Frais de communication	35 000							
		Mise aux normes des véhicules de transports et sensibilisation en biosécurité dans les maillons des transports des porcs et de leurs produits	Le nombre de véhicules de transport mis aux normes	Les véhicules de transport des porcs sont mis aux normes		10 000							
	Sous-total						100 000						
	la lutte contre la divagation des porcs	Le renforcement de capacités des pouvoirs publics dans le domaine du contrôle et de la réglementation en matière de mouvement de porcs	Nombre de magistrats municipaux formés	Les capacités des magistrats municipaux et des services vétérinaires locaux sont formés à la lutte et à la réglementation en matière de mouvement de porcs	Frais d'organisation, honoraires des consultants	30 000							
		Campagne de sensibilisation des populations sur la mise en claustration des porcs	Les nombre de promoteurs sensibilisés	Les populations sont sensibilisées à la mise en œuvre des opérations de mise en claustration des porcs locaux	Frais d'organisation, honoraires des consultants	45 000							
		Étude sur la faisabilité de la mise en place des parcours communautaires des porcs dans les grands bassins d'élevage porcin du système extensif	Rapport de l'étude	Une étude sur la faisabilité de la mise en place des parcours communautaires des porcs dans les grands bassins d'élevage porcin du système extensif est élaborée	Honoraires des consultants	10 000							
		L'appui à la mise en place des parcours communautaires des porcs dans les grands bassins d'élevage porcin de système extensif	Les nombre de parcours d'élevage traditionnel	Les élevages en système extensif sont mis en claustration		100 000							
	Sous-total						185 000						
	L'élaboration participative d'un système d'identification et de traçabilité dans la chaîne de valeur ;	Atelier d'élaboration d'un système d'identification dans la filière porcine	Le système d'identification et de traçabilité élaboré	Les exploitations porcines sont identifiées et un système de traçabilité est proposé	Frais d'organisation, honoraires des consultants	10 000							
		Mise en œuvre de l'immatriculation des exploitations	Le nombre de fermes porcines identifiées et immatriculées	Les exploitations porcines sont identifiées et immatriculées	Visite des élevages, frais de mission, carburant,	45 000							
		Mise en œuvre de l'identification ou du marquage et de traçabilité des animaux et des produits d'origine porcine	Le nombre de produits et animaux marqués	Les porcs et produits d'origines porcines sont marqués et leur traçabilité est assurée	Visites des élevages et marchés suspect, frais de matériel de de marquage	60 000							
	Sous-total						115 000						

Composante	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Résultats attendus	Intrants (éléments de coût)	Financement		Chronogramme				
						Montant	Source	An1	An2	An3	An4	An5
	La mise en place des ilots d'exploitation indemne pour l'achat et la diffusion du matériel animale sain	Élaboration des normes d'exploitation de production de porcelets sains	Les normes d'exploitation de production de porcelets sains disponibles	Les normes de production de porcelets sains sont élaborées	Frais d'organisation, honoraires des consultants	10 000						
		Sélection des exploitations respectant les normes de production de porcelets sains	Nombre d'exploitations de production des animaux d'élevage sélectionnées	Les meilleures exploitations devant produire les animaux d'élevage sont sélectionnés	Frais d'organisation, honoraires des consultants	25 000						
		Appui aux élevages sélectionnés dans le cadre de l'amélioration de la sécurité sanitaires des animaux de reproduction	Nombre d'exploitations accompagnées	Les exploitations sélectionnées sont mises à niveaux sur le plan de la qualité sanitaire et des performances zootechniques des animaux d'élevage produits	Appui au renforcement des capacités des exploitations sélectionnées	200 000						
		Formation et renforcement des capacités des promoteurs et des personnels des exploitations de production des animaux d'élevage sélectionnées	Nombre des promoteurs et des personnels des exploitations de production des animaux d'élevage sélectionnés formés	Les promoteurs et des personnels des exploitations de production des animaux d'élevage sélectionnées sont formés	Frais d'organisation, honoraires des consultants	30 000						
		Suivi du respect de la norme sanitaire	Nombre d'exploitations de production des animaux d'élevage suivies	Les meilleures exploitations sélectionnées pour produire les animaux d'élevage sont suivies	Frais de mission et de carburant	25 000						
		Suivi de la distribution des animaux d'élevage	Nombre d'exploitations de production des animaux d'élevage suivies	Les animaux d'élevage commercialisés sont suivis	Frais de mission et de carburant	20 000						
	Sous-total						310 000					
TOTAL COMPOSANTE 4						805 000						
Composante V : La formation et les renforcements des capacités, information et sensibilisation des acteurs	Élaboration d'un plan de formation	Élaboration d'un plan de formation	Plan de formation disponible	Un plan de formation est élaboré	Frais d'organisation, honoraires des consultants	10 000						
	Formation des formateurs	Atelier de formation des formateurs	Nombre de formateurs formés	Les acteurs sont formés	Frais d'organisation, honoraires des consultants	35 000						
	Renforcement de capacité des agents du réseau de surveillance	Ateliers de renforcement de capacité des agents du réseau de surveillance	Nombre d'agents formés	Formés les agents du réseau	Frais d'organisation, honoraires des consultants	30 000						
	Renforcement de capacité des responsables de suivi	Ateliers de renforcement de capacité des responsables de suivi	Nombre d'agent de suivi formés	Formés les agents de suivi	Frais d'organisation, honoraires des consultants	20 000						
	Renforcement des capacités des acteurs	Ateliers de renforcement de capacité des acteurs	Nombre d'acteurs formés	Formés les acteurs aux différentes problématiques	Frais d'organisation, honoraires des consultants	30 000						
	Sous-total						125 000					
	La sensibilisation et des gestion	La mise en place d'un plan de communication	Plan de communication élaboré	Un plan de communication élaboré	Honoraire de consultants, et frais d'organisation de réunion techniques	10 000						

Composante	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Résultats attendus	Intrants (éléments de coût)	Financement		Chronogramme				
						Montant	Source	An1	An2	An3	An4	An5
	informations sanitaires zoo	La gestion des informations zoo sanitaires	Nombre et types d'informations zoosanitaires compilées et diffusées	Les informations zoosanitaires sont compilées et diffusées	Frais de fonctionnement de l'unité communication du réseau	15 000						
		Production des supports de sensibilisation	Nombre et types de supports de sensibilisation produits	Les supports de sensibilisation sont produits et compilés	Frais d'édition	50 000						
		Organisation des ateliers de sensibilisation	Nombre de producteurs sensibilisés	Les producteurs sont sensibilisés	Frais d'organisation des ateliers	45 000						
	Sous-total						120 000					
TOTAL COMPOSANTE 5						245 000						
Composante VI : Coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre du plan opérationnel de lutte	Les ateliers nationaux de programmation, et de suivi-évaluation	Réunions nationales de programmation	Nombre de documents de programmation élaborés	Élaborer et adopter les programmes des activités	Frais d'organisation de réunion	25 000						
		Réunions nationales de suivi-évaluation	Nombre de rapport de suivi-évaluations élaborés	Évaluer les activités de lutte	Frais d'organisation de réunion	25 000						
	Les missions de suivi	Les missions de suivi	Nombre de missions de suivi effectuées	Suivre la mise en œuvre des programmations annuelles	Paieement des frais de mission	45 000						
	Fonctionnement de l'Unité de coordination	Achat de véhicule et engins roulant	Nombre d'engins roulant achetés	Les engins roulants sont acquis	Achat de véhicule et de motos	100 000						
		Charge de fonctionnement	Le nombre de rapport produits	La coordination de la lutte est mieux assurée	Charge de fonctionnement diverses	100 000						
		Primes spécifiques										
		Paieement des salaires au temporaires, etc.										
		Carburant et lubrifiant	Nombre de mission de terrains effectués	Le déplacement des acteurs est assuré	Frais de carburants	30 000						
Achat matériel de secrétariat	Nombre de document de travail produits	Le secrétariat du projet est fonctionnel	Achat de matériel de secrétariat	35 000								
Sous-total						360 000						
Total Coordination						360 000						
TOTAL						4 886 000						